

Profession EDUCATION

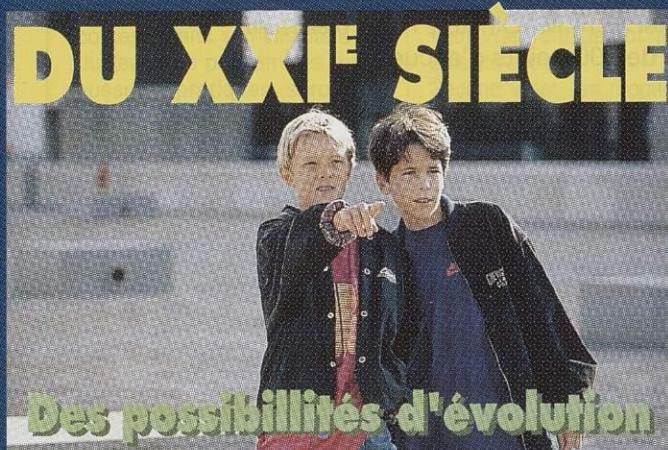
POUR QUE CHANGE LE LYCÉE

Conférence de presse,
débats, actions dans les
établissements,
le Sgen-CFDT agit pour que
se traduise concrètement
et avec les moyens
nécessaires
la réforme
qu'il revendique.

Page 6



BÂTIR L'ÉCOLE DU XXI^E SIÈCLE



Des possibilités d'évolution



LES MUTATIONS EN MOUVEMENT

Pour 1999, le système change pour les enseignants du second degré. Un principe positif, des modalités à surveiller. **Page 4**

ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

Dès la rentrée, les personnels se mobilisent. **Page 4**

Avec ce numéro, les pages École, Second degré et Agir Atoss.

Premier appart'... petit budget



Prem's

COMMUNICATION NATIONALE MACIF - Photo © Fabrice Corny

Une assurance sur mesure pour les jeunes

Votre enfant a entre 16 et 25 ans, il quitte le domicile familial pour emménager dans un studio ou un 2 pièces, la Macif, assureur de la famille, a pensé à lui en créant Prem's, un contrat adapté à ses besoins et à son budget.

Pour seulement 250 F par an, Prem's assure sa responsabilité de locataire et son mobilier, et aussi sa vie privée : un capital en cas d'accident, une protection juridique, une assistance 24 h sur 24,

et s'il est étudiant, un capital « coup dur » si un événement grave lui fait perdre une année d'études. La Macif a tout prévu pour qu'il fasse ses premiers pas en toute sécurité.

Assurez-le, rassurez-vous.
Prem's, des garanties qui déménagent.

Minitel 3614 MACIF (0,12 F, puis 0,37 F/min).
Plus de 500 points d'accueil.

Je souhaite recevoir une documentation sur Prem's et une demande d'adhésion

Mes coordonnées :

M. Mlle Mme Nom : Prénom :

Adresse : Code postal | | | | |

Bulletin à retourner à :

Macif « Prem's » - 224, av. de la Rochelle - 79037 Niort Cedex 9

MACIF

BÂTIR L'ÉCOLE DU XXI^E SIÈCLE

VERS UNE ÉVOLUTION DE L'ÉCOLE

Recenter les programmes sur les objectifs essentiels et dans la perspective d'une continuité éducative jusqu'à la fin du collège, adapter les rythmes scolaires aux besoins de l'enfant et à la demande sociale, faire évoluer le métier d'enseignant par l'intervention dans l'école d'adultes supplémentaires, tels sont les axes qui fondent le projet défini par Claude Allègre pour l'École du XXI^e siècle. À suivre de près.



Chambre noire

L'École ne peut assumer seule l'ensemble des temps de l'enfant. Elle a besoin des autres partenaires.

Claude Allègre a présenté le 28 août une charte pour "Bâtir l'École du XXI^e siècle". Si le Sgen-CFDT souscrit aux objectifs généraux de cette démarche qui vise à définir les conditions d'une évolution de l'école et du métier d'enseignant, il a fait apparaître certains risques de dérive et des exigences fortes.

Premier volet, les programmes. Il s'agit de les concevoir en termes d'objectifs essentiels autour du « parler, lire, écrire, compter », formule que le Sgen-CFDT conteste dans son caractère réducteur. Les programmes, mais aussi les pratiques, seront au centre d'une large réflexion placée sous la responsabilité de l'INRP et associant l'ensemble des écoles. Débat national sur

l'école, recherche associant les praticiens du premier et du second degrés, et colloques réguliers favorisant l'échange sur les pratiques constituent des démarches positives et des facteurs de progrès.

Avant le débat national, « un bilan et des analyses seront préparés des réformes engagées depuis 89, notamment celles concernant les cycles et les projets d'école » : cette démarche, introduite à la demande du Sgen-CFDT, et les réponses aux difficultés repérées, sont essentielles si l'on veut vraiment démocratiser la réussite scolaire.

Second volet, les modifications des rythmes scolaires. Elles visent à mieux équilibrer la journée de l'enfant tout en assurant une amplitude d'accueil, une aide au

travail personnel et aux élèves en difficulté.

Modification des rythmes et nouvelles modalités de travail feront l'objet d'une expérimentation pilotée par l'INRP qui devrait concerner dans un premier temps deux mille écoles volontaires. Pour le Sgen-CFDT, amélioration des rythmes et partenariat devront aller de pair : l'école ne peut assumer seule l'ensemble des temps de l'enfant. C'est avec les autres partenaires que l'école pourra définir les conditions de vie respectant les temps de l'enfant, son droit à la réussite scolaire, mais aussi au jeu et au repos. L'expérimentation devra se garder du risque d'une scolarisation excessive du temps de l'enfant et d'un alourdissement de sa charge de travail scolaire.

DYNAMISER L'ÉCOLE

L'arrivée des aides éducateurs donne une nouvelle dimension à l'apport que représentait jusque-là les intervenants extérieurs : nouvelles compétences, nouveau regard porté sur les élèves. Cela doit déboucher sur de nouvelles modalités de travail en équipe. Le dispositif devra permettre de vérifier la pertinence de ces nouveaux métiers et de préciser les conditions de leur pérennisation.

Dernier volet, l'évolution envisagée du métier enseignant renforce la nécessité que du temps soit prévu dans le service des enseignants pour la concertation nécessaire au travail collectif. Des moyens doivent être apportés, en particulier en terme de formation, d'outils, d'accompagnement et de suivi pour répondre à des exigences nouvelles et pour faire face aux difficultés qui se présentent. Un vaste programme, qui reste à concrétiser et sur lequel il faudra peser.

Raymonde Piécuch

ÉDITO

INACCEPTABLE !

En publiant au beau milieu de l'été un décret diminuant de 17 % le taux de rémunération des heures supplémentaires année (HSA), le ministre Claude Allègre, une fois de plus, choisit la provocation. En effet, il ne s'agit aucunement d'entamer la réduction du nombre d'heures supplémentaires (HS), mais de récupérer de l'argent pour financer des emplois-jeunes.

Cette décision n'est pas acceptable car, si elle touche les « chasseurs » d'HS, elle frappe tout autant ceux auxquels les heures sont imposées, l'obligation des deux heures supplémentaires hebdomadaires restant en vigueur.

Cette mesure arbitraire, prise sans la moindre concertation, ne peut que consolider le front du refus de tout changement. Pour lui, c'est même une aubaine ! La nécessaire réforme des lycées, par exemple, risque d'être occultée lors des discussions dans les salles de professeurs à la rentrée.

Le Sgen-CFDT a interpellé le ministre pour qu'il supprime toute obligation d'HS, qu'il programme la disparition de toutes les HS en les transformant en emplois, qu'il mette en place un compte épargne temps, et qu'il maintienne, en attendant, le taux de rémunération des HSA tant que les personnels ne seront pas en mesure de les refuser.

Pour autant, le Sgen-CFDT ne baisse pas les bras et se refuse à rejoindre le camp de l'immobilisme. C'est dans cet esprit qu'il a décidé, avec la FCPE, la Faen, la Fen et des mouvements lycéens et étudiants, d'élaborer un texte qui sera distribué en grand nombre et où est mis en avant le nécessaire changement de l'École pour permettre la réussite de tous. Après l'année des chantiers, celle à venir doit être l'année des réformes : le Sgen-CFDT pèsera de tout son poids pour qu'il en soit ainsi. Bonne rentrée !

Jean-Luc Villeneuve
Le 28 août 1998

SOMMAIRE

3	ÉDITORIAL
ACTUALITÉ LE MOIS	
3	XXI ^e siècle
4	La déconcentration
5	Formations
6	Le lycée en débat
7	INTERNATIONAL
Congrès de l'Internationale de l'Éducation	

8	INITIATIVES
Le départ de Jean-Michel Boullier	
9	NOTES DE LECTURE/PA
10	L'INVITÉ
Iness Mézel Chanteuses kabyles	

Couverture : Chambre noire, E. Dal'Secco

Suivant les éditions, cahier École numéroté de A à D et de I à IV, cahier Collège-lycée-CIO numéroté de I à VIII.

EN BREF

GRÈVE AGRICOLE PUBLIQUE

La grève au lieu de la fête. Le mois prochain, l'enseignement agricole soufflera ses cent cinquante bougies. C'est en effet en octobre 1848 que l'Éducation nationale a décidé de détacher quelques dizaines d'instituteurs pour vulgariser le « progrès technique » dans les campagnes. Ensuite, cet enseignement a rejoint le ministère de l'Agriculture et Edgar Pisani, alors ministre de l'Agriculture du général De Gaulle, lui a conféré au début des années soixante ses structures actuelles.

C'est dans ce contexte et à la veille de cet événement que le Sgen-CFDT et le Snétag-Fsu ont décidé de mobiliser par une grève à la rentrée : une action qui ne doit pas s'arrêter à une seule journée, mais s'inscrire dans la durée. Cette décision a été prise au regard de la constante dégraduation des moyens de l'Enseignement agricole public depuis plusieurs années. Le nombre de créations d'emplois d'Atoss et d'enseignants n'a jamais « recouvert » l'augmentation des charges de travail induite par les élèves supplémentaires. Le déficit de postes se chiffre à plus de 2 500. Par cette action, le Sgen-CFDT entend refuser l'alternative inacceptable dans laquelle le ministère enferme les personnels : soit continuer à accueillir de nouveaux jeunes en acceptant une précarité massive des enseignants (plus de 25 % non titulaires) et des Atoss (2 500 contrats emploi solidarité en place) ; soit établir des quotas d'élèves à l'entrée des établissements, conduisant à la régression du service public face à l'enseignement privé.

Par ce mouvement, le Sgen-CFDT exige l'ouverture d'une négociation sur un plan pluri-annual des créations des 2 500 à 3 000 emplois nécessaires (enseignants et Atoss, enseignements technique et supérieur) ; la transformation des heures supplémentaires, vacations et crédits de fonctionnement en emplois et des perspectives d'accès à la fonction publique pour les CES et les emplois-jeunes.

Des assemblées générales doivent se tenir dans chaque établissement et décider des suites de cette action en lien avec les instances nationales et élargir cette action aux parents et aux professionnels.

Les occasions pour alerter sur la situation catastrophique de l'Enseignement agricole public ne manqueront pas : rentrée scolaire, cent cinquantième anniversaire, débat sur la loi d'orientation de l'Agriculture et budget 99. Le Sgen-CFDT entend être présent à chacune de ces étapes et mobiliser l'ensemble des personnels pour que vive l'Enseignement agricole public !

MOUVEMENT

LE DÉFI DE LA DÉCONCENTRATION

Les personnels et le service public ont beaucoup à gagner à la transformation des procédures. Cela favorisera l'implantation de plus de postes définitifs et la stabilisation de nombreux collègues titulaires académiques. Le contrôle paritaire doit s'accroître dans le cadre de règles définies nationalement.

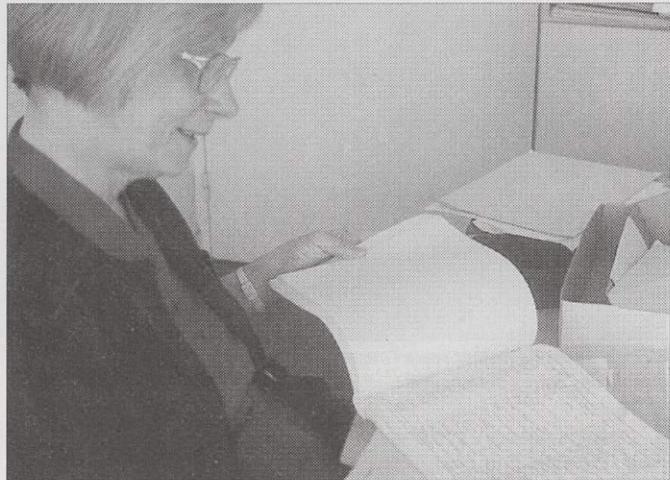
Le Sgen-CFDT n'est pas un partisan de la déconcentration à tout crin. D'ailleurs, lors du comité technique paritaire ministériel du 19 juin dernier, il a refusé la déconcentration des procédures disciplinaires et des refus de titularisation. Ceci étant, le Sgen-CFDT considère que les personnels et le service public ont beaucoup à gagner à une gestion déconcentrée du mouvement. En effet, en confiant aux recteurs la double responsabilité de l'implantation des postes et de la gestion des personnels, on favorisera l'implantation de plus de postes définitifs et la stabilisation de nombreux collègues titulaires académiques. Aujourd'hui, la sous-implantation de postes et les "surnombres" de titulaires académiques sont le prix payé pour les incohérences d'une gestion à deux têtes.

De plus, en retardant les opérations de mutation après celles de la carte scolaire, on offrira aux collègues un calendrier plus adapté et une meilleure vision des postes disponibles.

Enfin, en intégrant dans le mouvement général les postes aujourd'hui qualifiés de "particuliers", on les traitera selon des règles claires et transparentes.

DES CONDITIONS INDISPENSABLES

Mais pour que la déconcentration réussisse, plusieurs conditions doivent être remplies. Au premier chef, l'architecture envisagée du « mouvement national à gestion déconcentrée » suppo-



J.F. Culliatfroz

Le contrôle des représentants du personnel et des comités techniques paritaires doit être renforcé. C'est une garantie pour les collègues.

se de donner aux personnels les informations utiles à leur choix, et de mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois cohérente et précise.

Aussi, le Sgen-CFDT revendique des dispositions transitoires tant que ces deux parisiens ne sont pas tenus. Pour cela, afin d'accomplir leurs missions, les rectorats doivent disposer des moyens en postes, en formation et en équipement. Leurs personnels doivent être associés aux changements nécessaires. Les règles et barèmes doivent être définis nationalement, après consultation des instances paritaires.

Si la déconcentration peut mieux prendre en compte les aspirations individuelles des personnels et s'appuyer sur une meilleure gestion des ressources humaines, elle ne peut se réduire à ces deux objectifs. Elle doit être le moyen de développer de nouvelles relations sociales nationalement et dans les

académies. Cela suppose un renforcement du rôle et des pouvoirs des comités techniques paritaires et des élus du personnel.

GARANTIR LE CONTRAT DE TRAVAIL

Et puis, il faut le souligner, l'État doit conserver ses prérogatives sur les actes garantissant le contrat de travail des personnels.

Reste que le projet de déconcentration du mouvement est une révolution culturelle. Il crée des inquiétudes qu'il faut entendre et auxquelles il faut apporter des réponses rapidement. Pour leur part, les élus du Sgen-CFDT sont prêts à assumer leurs responsabilités.

Encore faut-il que le ministère et les rectorats soient convaincus de l'importance des relations sociales dans la période et y consacrent un temps et une énergie conséquents !

Monique Lagrange

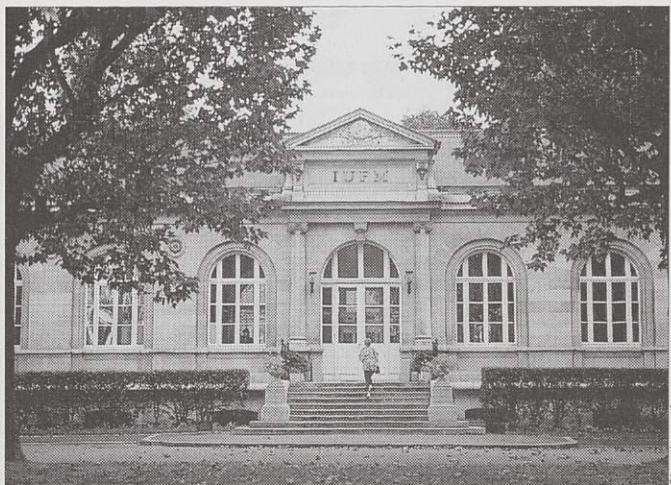
FORMATIONS INITIALE ET CONTINUE

DES INTENTIONS À CONCRÉTISER

Les synthèses des tables rondes sur la formation (IUFM et formation continue) ont présenté fin juin des propositions souvent intéressantes, parfois insuffisantes.

Les décisions sont attendues pour la rentrée.

Le Sgen-CFDT attend un nouveau souffle pour la formation.



Chambre noire

Vers la prise en compte des réalités nouvelles du métier.

Le projet de rapport final des tables rondes IUFM rend compte fidèlement des points d'accords dégagés lors des tables rondes et des groupes de travail. Il ne contient rien dont on puisse dire que c'est une régression. Les propositions vont dans le bon sens, même si dans le détail certaines mériteraient d'être revues ou approfondies.

La ligne générale est une plus grande professionnalisation, une prise en compte des réalités nouvelles du métier. Le Sgen-CFDT a insisté sur la formation commune, le travail en équipe et sur la prise en compte dans la formation initiale des enseignants de l'hétérogénéité des élèves. La table ronde sur la formation continue (FC) a traité de

la FC des personnels de l'Éducation nationale et de la FC des adultes. Les six groupes de travail ont présenté fin juin les synthèses des débats.

La reconnaissance de la mission de formation continue et de la nécessité de prendre en compte cette exigence dans le fonctionnement du système éducatif constitue une avancée certaine.

Le rapport devrait recommander un programme plus ambitieux de validation des acquis professionnels, pour les adultes comme pour les personnels. La précarité des personnels des Gréta a été soulignée avec insistance. L'établissement est apparu comme un lieu privilégié du dispositif de formation continue des personnels. La question du remplacement a été abordée sans qu'un consensus émerge.

LES IDÉES DU SGEN-CFDT PRISES EN COMPTE

Plusieurs idées avancées par le Sgen-CFDT ont été reprises par les rapporteurs : mettre en place des conseillers en formation continue pour la FC des personnels, créer un conseil académique de la formation continue des personnels, développer des services mixtes formation initiale-formation continue.

Avec ces projets de rapports, Claude Allègre dispose d'éléments forts pour donner un nouveau souffle à la formation initiale et continue des personnels et à la formation des adultes.

QUELQUES PROPOSITIONS DE LA TABLE RONDE IUFM

- Renforcer la place de la pratique dans une démarche d'alternance
- Développement des formations communes
- Instaurer un cahier des charges pour les établissements d'accueil
- Assurer un meilleur suivi de la prise de fonction
- Introduire la préprofessionnalisation dans les universités
- Faire du travail en équipe la modalité dominante de
- la formation
- Développer la recherche en IUFM
- Prendre mieux en compte l'école maternelle
- Assurer une présence accrue des formateurs de terrain dans les jurys de concours
- Établir un programme national pour les épreuves du concours du 1^{er} degré
- Réviser la carte des formations de l'enseignement technique et professionnel

EN BREF

LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES

Fin juin, Bernard Poignant a remis au Premier ministre un rapport sur les langues et cultures régionales que ce dernier lui avait demandé d'établir. Le Sgen-CFDT avait rappelé au rapporteur un certain nombre de revendications :

- L'École doit offrir la possibilité d'un enseignement des langues régionales;
- les schémas de formation doivent intégrer les dimensions culturelles et linguistiques spécifiques à chaque région ;
- les IUFM doivent tenir leur rôle fondamental de formation des professeurs bilingues. Cette formation reste totalement à revoir;
- la notion même de Capes bivalent doit être repensée;
- les langues régionales et les langues étrangères ne peuvent être mises en concurrence;
- la France doit enfin ratifier la charte du Conseil de l'Europe sur les langues régionales et minoritaires.

Sur ce dernier point, il semblerait que Bernard Poignant, dans son rapport, aille dans ce sens. Le Sgen-CFDT reste néanmoins vigilant car, dans ce domaine, il a appris à être prudent.

LE FN DANS LES CA

La plupart des régions ont désigné ou élue leur représentant dans les conseils d'administration des établissements. Certaines d'entre elles ont nommé des conseillers régionaux du Front national.

Les Sgen-CFDT sont intervenus partout où cela était nécessaire. Dans les établissements, la réaction s'impose : motion, refus de siéger au CA, pétition... Les formes de l'action sont à décider localement ; elles doivent se faire avec les autres organisations syndicales, les parents d'élèves et impliquer au maximum tous les personnels.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Luc Villeneuve

RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Debon

RÉDACTION, MAQUETTE

J.-F. Cullafroz, V. Fabre

COMITÉ DE RÉDACTION

J.-P. Bergault, I. Conversin, F. Lebocey, R. Piécuch, C. Renaud, P. Taurisson

FLASHAGE

Frapada (Paris XIV^e)

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76)

CPPAP 440 D 73 S ISSN 1143-2705

Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche publique

47/49, av. S.-Bolívar 75950 Paris cedex 19
Tél : 01 40 03 37 00 Fax : 01 42 02 50 97

Minitel : 3615 CFDT*SGEN
<http://www.sgen-cfdt.org>

Laurent Sirantoinne

EN BREF

CONFÉRENCE DE PRESSE

Le 7 juillet 1998, à l'initiative du Sgen-CFDT, se tenait une conférence de presse pour demander à Claude Allègre une mise en œuvre rapide du « chantier » de la réforme des lycées. Conjointement la FCPE, la Fen, le Sgen-CFDT, l'Union nationale lycéenne, les Céméa, le Crap, Éducation et devenir affirmaient leur volonté commune de voir aboutir les changements annoncés dans le respect des principales orientations proposées par le rapport Meirieu. Ils insistaient sur la mise en place, dès la rentrée 1998, de certaines mesures comme l'élaboration des nouveaux projets d'établissement et l'aménagement des horaires pour permettre aux personnels d'offrir aux lycéens un service davantage personnalisé.

LE POINT SUR LE DOSSIER LYCÉE

Début juillet, les commissions des Affaires sociales du Sénat puis de l'Assemblée nationale auditionnaient Claude Allègre sur le lycée. Le ministre a présenté onze « exigences indissociables » devant servir de base à la réforme qui sera « progressivement mise en place à partir d'octobre 1999 ». Il s'agit de principes - dont la formulation a parfois été jugée imprécise - dans lesquels se retrouvent certaines orientations, essentielles pour le Sgen-CFDT, de la loi d'orientation de 1989 (aucune sortie du système scolaire ne doit se faire sans une qualification attestée) ou du rapport Meirieu (horaires de cours limités pour les élèves; nécessité de mettre fin à l'inflation des programmes) par exemple.

Puis, le 10 juillet, Claude Allègre recevait tour à tour les organisations syndicales pour leur annoncer la volonté d'engager concrètement la démarche de réforme dont l'essentiel devrait être élaboré au cours de l'année scolaire prochaine. C'est la direction de l'Enseignement scolaire qui sera chargée du travail "technique" sur la conception de l'enseignement, le Comité national des programmes travaillant sur les contenus et programmes. L'exercice de la citoyenneté au lycée devrait se traduire dans la réalité des établissements dès l'année scolaire 1998/99.

Il reste à faire pour que se traduise concrètement et avec les moyens nécessaires, la réforme des lycées que le Sgen-CFDT revendique.

RAPPORT MEIRIEU

FAIRE AVANCER LE LYCÉE

La publication des propositions Meirieu pour le lycée a provoqué moult réactions. Dont celle du Sgen-CFDT de l'académie de Strasbourg, qui a organisé un débat en présence du vice-président du comité d'organisation de la consultation.

Une action pour que ledit rapport ne reste pas lettre morte.

Le rapport Meirieu ? Non, tout ne convient pas. Ces propositions ne sont pas exactement celles du Sgen-CFDT. Plusieurs principes sont inapplicables ou inacceptables en l'état. Et pourtant, le discours, le point de vue, les objectifs, les coups audacieux ou risqués..., tout est différent des approches habituelles portées sur le lycée, ou le collège. Les quarante-neuf principes placent résolument l'élève, le jeune au centre des enjeux du système éducatif, le considèrent comme une personne à laquelle le service public est destiné. Le risque ne réside pas dans telle ou telle dérive des propositions mais bien dans les oubliettes qui guettent ce rapport. Le danger est que, comme tant d'autres, il reste lettre morte, qu'une fois de plus, rien ne change.

Le Sgen-CFDT de l'académie de Strasbourg a pensé qu'il fallait ouvrir le débat à partir de ces propositions. C'est ainsi qu'en collaboration avec les organisations qui portaient une appréciation convergente, a été organisée une soirée-débat le 23 juin 1998. Appelaient et participaient à cette rencontre, outre le Sgen-CFDT, le SE-Fen, les associations de parents d'élèves FCPE et Peep, des mouvements pédagogiques ou d'éducation populaire, le Crap-Cahiers pédagogiques, Éducation et devenir, la Ligue de l'Enseignement, les Céméa. Claude Rebaud, vice-président du comité d'organisation de la consultation des lycées (« bras droit » de Philippe Meirieu) s'est déplacé pour se livrer sans faux-fuyant à une discussion qui, fort riche, parfois vive, a toujours été éclairante sur les enjeux liés au lycée : dans l'auditoire un peu clairsemé, des responsables du Snes étaient venus pour essayer de démontrer pièce par pièce l'argumentation de l'orateur.



Michel Debord

Conférence de presse à Paris. Les 49 principes du rapport Meirieu placent résolument l'élève, le jeune au centre des enjeux du système éducatif.

Claude Rebaud a ainsi pu leur répondre qu'il n'est pas question d'économies mais de propositions coûtant de l'argent (un chiffrage est en cours), que le ministre leur a laissé les coulées franches sauf pour le bac auquel il ne veut pas toucher (!). Il a également contesté le bien-fondé des craintes sur l'enseignement des sciences économiques que l'Apses a largement exposées.

POUR UNE ÉVOLUTION DU MÉTIER

La FCPE, une responsable de la FIDL et le Sgen-CFDT se sont accordés pour soutenir les objectifs liés au rythme de vie de l'élève (les fameuses 35 heures hebdomadaires), à l'exigence de démocratisation et de réussite scolaire (suivi des élèves au lycée) et au fait

que le service public doive évoluer dans ce sens. De nombreux enseignants présents et les responsables du Sgen-CFDT, comme du SE-Fen, ont estimé que la qualité des acquis réels des élèves s'améliorerait en travaillant autrement. Ils se sont dits prêts à une évolution de leur métier, y compris dans les collèges, même si les horaires proposés (15 + 4) doivent être discutés. Pour conclure, Claude Rebaud a rappelé que le « groupe Meirieu » ne prétendait détenir ni la vérité, ni la solution unique, mais qu'il demandait à être lu, afin que du débat contradictoire jaillisse une dynamique de réelle transformation du lycée centrée autour de l'élève.

Cette conclusion est largement partagée par les huit organisations qui avaient provoqué ce débat. Espérons que ce vœu ne reste pas pieux et que les ministres prennent rapidement leurs responsabilités dans ce domaine.

François Guyon

INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION

UNE INTERNATIONALE RENFORCÉE

Le deuxième congrès de l'Internationale de l'Éducation s'est tenu en juillet aux États-Unis. L'occasion pour elle de s'affirmer en se dotant de propositions et en prenant position sur des problèmes internationaux.

Priorité absolue pour les prochaines années : la lutte contre le travail des enfants.



Le Capitole à Washington, où s'est tenu le deuxième congrès de l'IE.

Depuis sa création, en 1993, l'Internationale de l'Éducation (IE) s'affirme en se dotant de positions et de propositions. Mais il reste beaucoup à faire.

Du 25 au 29 juillet 1998, son deuxième congrès s'est déroulé à Washington, aux États-Unis. Quelques centaines de délégués y ont participé. La France était représentée par le Sgen-CFDT, la Fep-CFDT, la Fen, la Fnec-FO, le Snes-FSU, le Snetaa-FSU et le Snulpp-FSU.

Première décision, poursuivre, en priorité absolue, la lutte contre le travail des enfants, pour les années 1998 à 2001.

Le débat le plus vif, violent même, portait sur la protection du personnel enseignant homosexuel. Le choc des cultures, voire les préjugés se sont fait jour : les représentants, en particulier de l'Inde ou de pays d'Afrique noire ont voté contre cette résolution.

Quelques motions d'actualité ont été adoptées : condam-

ation des essais nucléaires en Inde et au Pakistan, des combats au Kosovo, de la violence en Algérie.

DÉFENDRE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Le dernier jour du congrès, Bill Clinton est venu rendre un vibrant hommage à l'École pu-

LE MONDE DE L'ÉDUCATION

L'Internationale de l'Éducation (IE) regroupe 284 organisations appartenant à 150 pays et territoires et représentant plus de 23 millions de membres. Mary Hatwood Entrell (États-Unis) et Fred Van Leeuwen (Pays-Bas) ont respectivement été réélus présidente et secrétaire général.

Outre l'activité de l'IE depuis 1995, un grand nombre de thèmes furent mis en débat lors du congrès de Washington :

- une campagne mondiale de défense et de promotion

blique, seule capable de lutter contre toutes les discriminations. Rien à redire sur le « discours »

Au-delà des grandes cérémonies - lourdes mais incontournables aux États-Unis - l'IE doit se donner les moyens de peser pour la défense du service public d'Éducation dans le monde, de défendre non seulement les syndicalistes partout où ils sont menacés - la situation des membres du KTU en Corée démis de leurs fonctions en raison de leur activité syndicale a été évoquée - mais aussi tous les droits de l'Homme.

L'IE se doit de fonctionner et d'impliquer l'ensemble de ses organisations membres entre chaque congrès. Les dérives bureaucratiques ou la mainmise de certaines organisations - les deux syndicats américains NEA et AFT représentent 27 % des mandats ! - peuvent toujours être des menaces. L'IE saura-t-elle les repousser ?

Jean-Luc Villeneuve

de l'Éducation publique ;

- les droits des peuples autochtones ;
- le travail des enfants ;
- l'éducation pour tous et la lutte contre l'analphabétisme ;
- l'éducation de la petite enfance.
- l'enseignement et la formation professionnelle ;
- la promotion de la santé et l'éducation à la santé à l'école ;
- la féminisation de la profession enseignante ;
- la protection du personnel enseignant homosexuel.

EN BREF

LES CONSOMMATEURS MARQUENT UN BUT

Plus de 120 000 personnes, signataires de la pétition de la campagne 1998 du collectif « De l'éthique sur l'étiquette » ont demandé aux grands distributeurs d'articles de sport de « jouer le jeu ». La campagne visant à faire respecter les droits fondamentaux de l'homme au travail est un succès.

Succès qui n'est pas étranger à la décision de la fédération nationale du commerce des articles de sports et de loisirs d'établir un code de conduite applicable à l'ensemble des 2 000 entreprises adhérentes dont Décathlon et Go Sport. Celles-ci s'engagent à n'acheter et à ne vendre que des produits fabriqués dans les conditions des droits fondamentaux édictés par l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

ALGÉRIE : LA CULTURE ASSASSINÉE

Lounès Matoub est tombé, à 42 ans, assassiné, le jeudi 25 juin 1998. Chanteur kabyle, exilé en France, Lounès Matoub est victime de la barbarie qui n'admet pas les hommes et les femmes qui ont des convictions et les défendent à leur manière. Engagé contre l'intégrisme, figure de proue de la chanson berbère, sa voix s'est tue comme se sont tués, dans des circonstances similaires, les voix de Cheb Hasmi, vedette du rai, en septembre 1994 à Oran; de Rachid, en mars 1995 à Oran; de Cheb Aziz, en septembre 1996 à Constantine, de Lila Amara, chanteuse Kabyle, en août 1997 près d'Alger. Quelques jours plus tard paraissait le tout dernier album de Lounès Matoub « lettre ouverte aux... » dans lequel le poète et chanteur combat l'arabisation et les alliances entre le pouvoir et les islamistes. Il avait souhaité que son disque sorte le 5 juillet, le jour de la fête de l'indépendance, mais aussi le jour de l'entrée en vigueur de la loi sur l'arabisation. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi ne sera pas sans poser de problème pour la quasi totalité de la population à qui est imposée désormais une seule et même langue qui n'est parlée dans aucun village de l'Algérie. Le pouvoir et les islamistes sont complices de cet assassinat de la culture en Algérie en refusant d'accepter « l'idée d'une Algérie plurielle, comme une richesse héritée de l'Histoire ».

Merci Jean-Michel !



Jean-Michel Boullier et Nicole Notat, à la soirée du 2 juillet 1998



Le 3 juillet dernier, près de deux cents personnes ont tenu à participer à la fête organisée par le Sgen-CFDT pour manifester leur amitié envers Jean-Michel Boullier qui, après 18 ans de responsabilités nationales dont 12 en tant que secrétaire général, cessait ses fonctions. En effet, ayant atteint la limite de mandats, il ne pouvait se représenter au dernier congrès fédéral à Brest.

Le nombre impressionnant de responsables ou d'anciens responsables de la CFDT, d'organisations syndicales du champ professionnel du Sgen-CFDT, de fédérations de parents ou de mouvements associatifs et pédagogiques montre combien Jean-Michel est estimé. À travers lui, c'est une reconnaissance de l'ensemble de la fédération.

Le nouveau secrétaire général, Jean-Luc Villeneuve, a rappelé l'itinéraire de Jean-Michel depuis ses premiers pas dans les Côtes d'Armor et Jean-Michel, quant à lui, très ému, a évoqué des temps forts de ces dix-huit années qui seront « passées si vite ».

Cadeaux, verres de l'amitié, retrouvailles, discussions... le plaisir de passer une soirée chaleureuse - et qui s'est poursuivie très tard dans la nuit...

Merci Jean-Michel

Étaient présents le 2 juillet 1998 :

- Jean-Richard Cytermann, directeur adjoint du cabinet du ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie et Alain Geismar, conseiller social.
- Marc Geniez, secrétaire général du SNLC, représentant la FAEN.
- Dominique Lassarre, secrétaire nationale de la Fen, représentant Jean-Paul Roux, secrétaire général de la Fen, Hervé Baro, secrétaire général du SE-Fen, Laurent Brisset et Jean-Pierre Pouilhe, de la Fen.
- Christian Dubot, secrétaire général de la Ferc-CGT,
- Denis Baudequin, secrétaire général de l'Unsen-CGT et Daniel Fauré, secrétaire général adjoint de la Ferc-CGT.
- Michel Deschamps, secrétaire général de la FSU, Louis Weber de la FSU, Monique Vuaillet, secrétaire générale du Snes, Daniel Lebret et Nicole Geneix, secrétaire général et secrétaire générale adjointe du SnuiPP.
- Jacques Hui, ancien président de la Peep et Jean-Pierre Mailles, ancien président de la FCPE.
- Georges Dupon-Lahitte, président de la FCPE et Marie-Jo Moyset, de la FCPE.
- Jacques Demeulier, directeur général des Céméa, Jean-Marie Michel, ancien directeur général et Jean-Pierre Picard, responsable des Céméa.
- Jacques Henrard, secrétaire général de la JPA.
- Monica Lévy, secrétaire générale du Crap et Jacques George, vice-président.
- Issam Krimi, président de l'UNL, Olivia Jean, présidente de la FIDL et plusieurs responsables lycéens.

LES INVITÉS

- Michel Périer, secrétaire général de l'Uffa-CFDT et Philippe Antoine, secrétaire général adjoint.
- Jean Limonet et Ivan Kagan, de l'Institut Belleville.
- De nombreux responsables des fédérations CFDT. D'autres responsables d'organisation étaient excusés et ont adressé un message chaleureux à Jean-Michel Boullier.

I'UNL, Olivia Jean, présidente de la FIDL et plusieurs responsables lycéens.

• Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, Michel Jalmain, Jean-Marie Spaeth, Jean-François Trogrlic, secrétaires nationaux, et plusieurs secrétaires confédéraux.

• Philippe Lepeu, secrétaire général de la Fep-CFDT, accompagné de plusieurs responsables.

• Michel Périer, secrétaire général de l'Uffa-CFDT et Philippe Antoine, secrétaire général adjoint.

• Jean Limonet et Ivan Kagan, de l'Institut Belleville.

• De nombreux responsables des fédérations CFDT. D'autres responsables d'organisation étaient excusés et ont adressé un message chaleureux à Jean-Michel Boullier.



Photos : Vincent Fabre

ÉDUQUER CONTRE AUSCHWITZ, HISTOIRE ET MÉMOIRE

Comment transmettre l'histoire de la Shoah ? Jean-François Forges, professeur d'histoire dans un lycée lyonnais depuis un quart de siècle, ne se contente pas de présenter son expérience de l'utilisation de l'œuvre d'art, en l'occurrence le film *Shoah* de Claude Lanzman et le livre désormais bien connu de Primo Levi *Si c'est un homme*, comme « médiation incomparable entre les faits et la conscience » à un moment où les rencontres avec les anciens déportés vont revenir, par la force des choses de plus en plus rares. Il montre aussi que la mémoire de l'Holocauste, et plus largement du génocide nazi, est aujourd'hui menacée de plusieurs manières. Par les courants négationnistes et révisionnistes tout d'abord, les lecteurs de *Profession Éducation* le savent, mais plus subtilement par la remise en cause de l'objectivité de l'histoire des camps hitlériens du fait que certains s'accordent à modérer des camps staliniens, que l'histoire officielle passerait sous silence certains aspects de la colonisation et de la décolonisation et de leurs victimes. Ce serait au nom de l'histoire elle-même que certains mettraient en cause le devoir de mémoire.

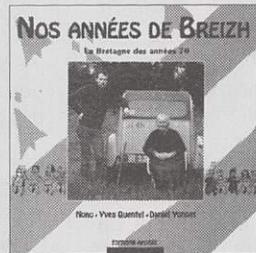
Plus récemment, une jeune philosophe de l'éducation, Emma Shnur, elle-même issue d'une famille de victimes de la Shoah, a mis franchement en cause « la pédagogie de la Shoah ».

« Or, j'ai vu au cours de ces dernières années se répandre l'idée, jamais discutée, qu'il fallait absolument transmettre aux jeunes générations

la mémoire du génocide, pour que ça ne recommence pas, et une telle conviction m'agaçait », écrit-elle dans la revue *Débat* (n° 96). Face à ces menaces, Jean-François Forges, répond clairement dans le même numéro que « refuser de parler d'Auschwitz à l'école conduit à confier aux médias le soin de transmettre la mémoire. (...) Ne pas parler d'Auschwitz, fait perdre à la fois la possibilité de faire le travail du deuil nécessaire sans l'oubli d'Auschwitz, mais aussi fait perdre la conviction de la nécessité de l'assaut contre toutes les sortes d'Auschwitz, petites et grandes, qui existent encore aujourd'hui et qui existeront demain. » Ce livre n'est pas destiné uniquement aux historiens, mais à l'ensemble des éducateurs, à tous ceux qui s'estiment concernés par la formation des citoyens et à tous ceux qui pensent que l'éducation civique ne se réduit pas à la transmission des valeurs républicaines.

Éduquer contre Auschwitz - Jean-François Forges - ESF Éditeur - 160 pages - 138 F

NOS ANNÉES DE BREIZH



« Nous les avons tant aimées ces années de Breizh, car elles furent des années d'espoir, de souffrance, de violence, de morts parfois, d'humiliation souvent, mais aussi de fierté. »

Ainsi, Daniel Yonnet ouvre-t-il cet album où ses textes forment un bel ensemble avec les photos de Yves Quentel et les dessins de Nono. Des années soixante où le ministre de l'Intérieur interdisait l'autocollant BZH au dos des voitures, à l'accueil triomphal de Dan Ar Braz sur les scènes parisienne, que de chemin parcouru !

Une route où les faits de résistance ne manquent pas. La guerre du lait en 1972, la grève du Joint français la même année, le projet de raffinerie, Plogoff en lutte contre la centrale nucléaire en 1978, les actions du FLB, la blessure laissée par le naufrage de l'Amoco Cadiz.

On pourrait en citer beaucoup d'autres, tant l'activité sociale, politique, culturelle fut intense. Du poète Guillec au cinéaste René Vautier, de Michel Le Bris créant *la Cause du peuple* à l'écorché du cœur Xavier Grall, de Gilles Servat, Glenmor et Stivell à Jean-Edern Hallier, Per-Jakez Hélias, Jean Kergrist et son clown atomique... Ces années bretonnes marquèrent l'histoire de la France entière. C'est cette dynamique que les belles photos d'Yves Quentel, journaliste à Radio France Armorique, rappellent à notre mémoire.

Les caricatures et bandes dessinées fort truculentes du collaborateur de *Profession Éducation* Joël Auvin dit "Nono" disent avec humour ce que les mots ne sauraient décrire. Quant aux textes de Daniel Yonnet, ils ont la profondeur de ceux du romancier et scénariste de talent qu'il est aussi.

Nos années de Breizh - La Bretagne des années 70 - Éditions Apogée - 110p - 148 F

PETITES ANNONCES

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de *Profession Education*), payantes pour les autres : 40 francs la ligne de trente signes.

Classes nature-neige

73 - Lanslebourg.

Classes Vanoise
Automne et hiver 1998-99
Classe rousse "Parc national" de 164 à 191 F/j
Classe de neige et PAE neige de 249 à 270 F/j
Dossier CIS Maison de la montagne
73480 Lanslebourg
Tél : 04 79 05 92 30

Correspondance scolaire

92 - Nanterre. Classe CM1 ch. classe rur. ou bord de mer pour correspond. et voyage-échange d'une semaine. Possibilité découvertes sur Paris (Louvre, Villette, Montmartre, Versailles...). Contact : Myriam Niari (tél : 01 34 64 91 60) ou J.P. Nicolas (tél : 01 46 93 99 01).

Matériel

67 - Strasbourg. Rech. magnéto bandes (13 cm diamètre), état de marche.
Tél : 03 88 07 72 91

Locations

Espagne - Barcelone. Gd logt, terrasse tt conf., mer et mgn, B&B.
Tél : 00 34 93 895 42 41

05 - Mais. anc. rénov. 1/5 pers., ds vill. 1 000 m alt. Px diff. selon saison.
Tél : 04 94 69 97 59

05 - Briançon. Appart. 4/6 pers. récent, pking, qu. calme 1 km centre, prox. gare et stations ski.
Tél : 04 92 20 20 67

05 - Ancelle. F1 ds ferme 17 km Gap, été/hiver, pied pistes. Px selon saison.
Tél : 04 92 50 88 79

43 - Chavaniac-Lafayette. Gîte 10 places tt conf., ds mais. rest. anc. + terr. à 1 000 m alt. Px : 1 980-2885 F sel. pér., 890 F week-end.
Tél : 04 71 77 54 34

67 - Strasbourg. 4/5 pers., 2^e ét., 100 m², cuis. équ., gar., 3 650 F/mois.
Tél : 03 88 07 72 91

73 - Lansleillard. Station Val Cenis, studio 2 pers., prom. Vanoise, piste pistes, 700-1 600 F/sem.
Tél : 01 48 69 07 61

74 - Morzine. 2 p., 4 pers. ds village ttes activ.
Tél : 05 49 61 03 25

75 - Paris 17^e. T2 meublé, cuis. équip., calme, clair, rue Lantiez, de sept. à juillet.
Tél : 02 98 43 29 78

83 - St Tropez. Villa entourée gd terr. Px selon saison.
Tél : 05 45 23 22 28

Ventes

02 - Belle mais. caract., bon état, tt conf., 170 m² + grenier amén. + véranda, pt terr., cour, 2 sdb et 2 wc, 10 km Nord et Ardennes, en ville ds quart. calme. Px : 550 KF
Tél : 03 23 58 38 99

22 - Pays d'Armor. 2 mais. contigües, rénov., courette, jardin, poss. pking. Px : 350 KF et 550 KF ou 800 KF le lot.
Tél : 02 98 87 03 17

44 - Savenay. Près la Baule, Nantes, St Nazaire, coquette mais. réc., sit. idéale, résid., calme, agréable, expos. plein sud, 3 ch. au 1^{er} ét., gar., jard.
Tél. 03 89 67 88 23

65 - La Mongie. T1 bis meublé (équip pr 6 pers. ds chalet 2 ét., parfait état. Px : 310 KF.
Tél : 01 47 46 07 41

69 - Lyon 7^e. Proche métro, F1 35 m², 4^e ét. ss asc., expos. Sud ss vis à vis, ch. réd. Px : 200 KF.
Tél. 03 26 07 49 62

73 - Beaufort. T4 88 m², 1^e ét. ds mais. ctre vill. proche stations Arêches-les Saisies. Px : 660 KF.
Tél : 04 76 05 97 96

« Iness Mêzel »

Dès votre premier album publié l'an dernier, vous avez affiché clairement votre engagement ?

En effet, mais c'est ma façon d'être. Dans mes textes, je dénonce les choses qui me révoltent, l'intolérable. Je le fais à ma manière de femme et de chanteuse. Mon premier CD était centré sur les thèmes de la liberté, du sens des responsabilités d'un peuple vis à vis de sa mémoire, sur les déçus de l'Indépendance. Je dénonçais ceux qui en Algérie abusent du verbe avoir alors que ce pays qui est aussi le mien devrait se conjuguer au verbe être. Cela correspond aussi à l'engagement citoyen qui me conduit à participer aux différentes manifestations lorsque je suis présente à Paris.

Pour vous qui avez été formée à l'école de la République, la place de l'Islam est-elle aussi une question ?

Vous avez raison de rappeler que j'ai fait mes études en France. Je suis donc très attachée aux valeurs de la République. Je ne nie pas que le mélange des genres entre pouvoir et religion pose problème. Reste qu'aujourd'hui, on occulte les vrais problèmes derrière la question de l'Islam. Le fond des difficultés est d'abord de nature socio-économique. Il faut voir les difficultés quotidiennes que rencontrent la majorité des familles !

Les étudiants et la jeunesse kabyle en général ont été au premier rang de la contestation. Est-ce une source d'espoir ?

On ne peut pas refuser à un peuple comme le mien le droit légitime à pouvoir exprimer sa culture, au premier rang de laquelle sa langue. Refuser durablement leur existence, demander à une population de refouler ce qui fait son identité, cela ne peut qu'amener au conflit. La campagne d'arabisation est mal vécue, c'est le moins que l'on puisse dire, là-bas comme ici en France. Et cela

Née en région parisienne, élevée entre Maghreb et Europe, la chanteuse Fatiha Messaoudi fait rayonner la culture kabyle sur les scènes du monde avec les trois musiciens du groupe Iness Mêzel. La situation de l'Algérie, la condition des femmes là-bas et dans le monde en général ne lui est pas indifférente. Elle témoigne.



« Je chante pour les femmes du monde qui élèvent leurs enfants, triment et doivent grignoter chaque jour un espace de liberté. »

toche les Berbères dans leur ensemble, qu'ils soient Kabyles, Schleus, Marocains, Lybiens, Maliens... Cette solidarité s'est clairement exprimée après l'assassinat de Lounès Matoub.

Ce combat rejoint-il celui des femmes algériennes dans leur ensemble ?

Les femmes sont les premières à avoir vécu le désenchantement après la Révolution. Elles ont pris une part active à la lutte clandestine et attendaient beaucoup de la décolonisation. Aujourd'hui encore, elles doivent résister face au Code de la famille, au carcan des traditions, à l'atavisme qui empêchent un espace de liberté de se développer. C'est le sens de ma chanson *Awah*. Elle invite les femmes à refuser

l'ordre ancien et à prendre leur destin en main. Pour sa part, *Aya Hedath* est une reprise d'un texte de la chanteuse kabyle Chérifa écrit dans les années cinquante-soixante et qui réclamait le droit de pouvoir divorcer. Quarante ans plus tard, c'est toujours le mari qui décide de partir, la femme n'a aucun droit en la matière. Mais mes chansons, comme *Ifassen* ("Les mains"), parlent aussi de la femme tout court. De ces femmes du monde entier, qui triment, élèvent des enfants et sont contraintes de grignoter au jour le jour un espace de liberté.

Élevée sur les deux bords de la Méditerranée, comment vivez-vous cette double culture ?

Mon père est kabyle, ma

mère italo-française et j'ai vécu entre l'Algérie et la France. Mes textes et chansons sont l'expression de ce métissage. Mon concept musical est de garder une spécificité berbère (à travers rythmes et percussions) et d'ouvrir les mélodies sur des harmonies inusitées dans la musique kabyle comme le jazz, et de jouer avec les sonorités de la langue berbère. Pour moi, c'est fondamental de composer, faire de la musique pour transmettre et faire voyager la culture kabyle. C'est une façon de réussir l'équilibre entre les deux cultures et de faire plaisir aux gens. À voir l'accueil reçu, aussi bien en France (nous étions cet été au festival des Voix méditerranéennes à Aigues-Mortes) qu'à l'étranger (Maroc, Belgique, Canada, États-Unis...), je pense que notre pari est réussi.

Vous restez optimiste ?

Le nom de mon groupe, *Iness Mêzel*, se traduit notamment par « Dis lui de ne jamais désespérer », cela veut tout dire ! Mon souhait le plus vif est que l'Algérie redevienne un havre de paix car il y a maintenant trop longtemps que les gens souffrent.

Propos recueillis par Jean-François Cullafroz

Iness Mêzel a enregistré un CD chez Auvidis-Silex ("Deux voix aux rythmes du monde" - Y 225066). Doté du label « Choc du Monde de la musique », il vient d'être nominé meilleur groupe d'Afrique du Nord lors des Koras 98 (Afrique du Sud).

IFASSEN

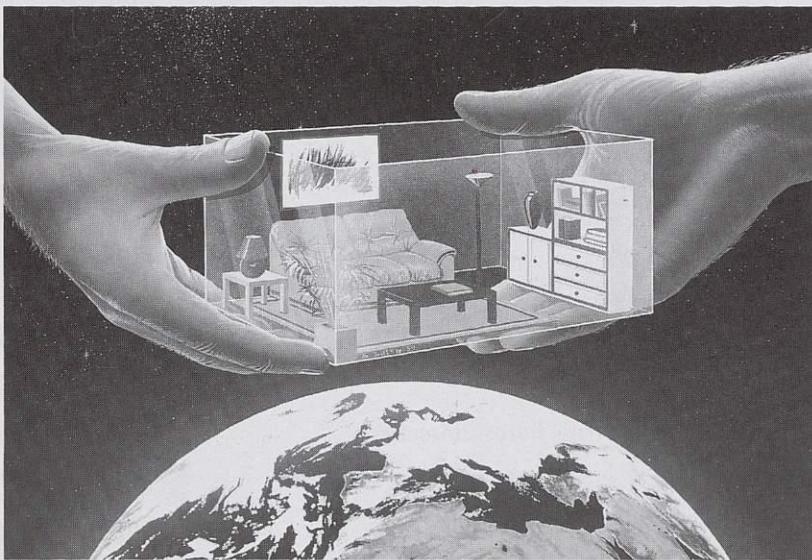
**« Sur les chemins du destin
Elles meurent en laissant
leurs enfants
C'est écrit sur les paupières
De celles qui se sont
éteintes.
Rien ne leur est épargné
C'est écrit sur les mains
De celles qui pétrissent le
pain
Rien n'est jamais acquis. »**

DEVIS GRATUIT

AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.

Emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc. AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité en étant le responsable unique de votre déménagement outre-mer.

* Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les DOM-TOM et à l'étranger.



AGS



NUMERO VERT 05 05 05 47
APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole



Paris
11, bd Gallieni - 92230 Gennevilliers
Tél. : (1) 40 80 20 20

Londres
Tél. : (081) 96175 95

Nice
Tél. : 93 64 59 40

Berlin
Tél. : (49.30) 429 28 65

Prague
Tél. : (42.2) 841 252

Varsovie
Tél. : (48.22) 562 555

Lille
Tél. : 20 31 53 71

Le Mans
Tél. : 43 23 42 42

Brest
Tél. : 98 20 30 30

Dinan
Tél. : 40 92 09 50

Nantes
Tél. : 40 92 09 50

Troyes
Tél. : 25 79 00 23

Metz
Tél. : 87 30 05 72

Lyon
Tél. : 78 77 54 33

Grenoble
Tél. : 76 62 05 64

Tahiti
Tél. : (689) 43 39 55

Paris
11, bd Gallieni - 92230 Gennevilliers
Tél. : (1) 40 80 20 20

Londres
Tél. : (081) 96175 95

Nice
Tél. : 93 64 59 40

Berlin
Tél. : (49.30) 429 28 65

Prague
Tél. : (42.2) 841 252

Varsovie
Tél. : (48.22) 562 555

Lille
Tél. : 20 31 53 71

Le Mans
Tél. : 43 23 42 42

Brest
Tél. : 98 20 30 30

Dinan
Tél. : 40 92 09 50

Nantes
Tél. : 40 92 09 50

Troyes
Tél. : 25 79 00 23

Metz
Tél. : 87 30 05 72

Lyon
Tél. : 78 77 54 33

Grenoble
Tél. : 76 62 05 64

Tahiti
Tél. : (689) 43 39 55

Agents à Djibouti et Saint-Pierre et Miquelon.

20 SGENMUT

ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ, DES LYCÉES PROFESSIONNELS,
CONSEILLERS D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION

Vos mutations sur minitel

- ▶ Remplissez votre fiche syndicale
- ▶ Calculez votre barème en direct
- ▶ Découvrez le résultat dès la fin de la commission

SGEN CFDT
avec vous, l'avenir aujourd'hui

Un outil indispensable

Vade
mecum

SGEN
CFDT

Les textes officiels concernant l'Éducation nationale changent souvent. Posséder un outil constamment à jour est nécessaire pour les personnels, mais également pour les établissements. Le Vade mecum du Sgen-CFDT est rangé dans trois livres-classeurs. Chaque trimestre, la Revue du Vade mecum permet une mise à jour des volumes par simple remplacement de pages et apporte commentaires et appréciations sur les nouveaux décrets, circulaires ou lois publiés ou en préparation.

Trois classeurs remis à jour chaque trimestre

Le nouveau Vade mecum est constitué de trois livres-classeurs :

- ✖ Livre 1 : pour les personnels des écoles
- ✖ Livre 2 : pour tous les personnels des établissements du 2nd degré
- ✖ Livre 3 : statut général des personnels de l'Éducation nationale

Le livre 3, partie générale commune aux 1^{er} et 2nd degrés, est vendu associé au livre 1 ou au livre 2 ou aux livres 1 et 2.

Avec ce Vade mecum évolutif, le Sgen-CFDT illustre sa vocation de syndicat général pour tous les personnels de l'Éducation nationale.

Bon de commande

à renvoyer à : Vade mecum du Sgen-CFDT
47/49, av. Simon-Bolivar 75950 Paris Cedex 19
accompagné du règlement par chèque bancaire ou postal.

Nom : Prénom :

Département d'exercice :

Adresse complète de livraison des classeurs et des mises à jour :

.....
Adhérent : Oui Non

Deux prix sont proposés. Dans le cas 1, les volumes sont livrés avec les mises à jour trimestrielles de l'année 1997, à inclure soi-même dans les volumes (suivant la date d'achat, il y aura entre quatre et sept mises à jour d'une soixantaine de pages par volume). Dans le cas 2, les volumes sont livrés mis à jour au 1^{er} octobre 1997 ; les quatre mises à jour de 1998 seront à faire par l'acheteur. Tarifs valables du 1^{er} octobre 1997 au 30 septembre 1998.

Cocher la case choisie

Volumes 1 et 3, avec mises à jour

	Adhérents (*)	Autres		
	cas 1	cas 2	cas 1	cas 2
<input type="checkbox"/> jusqu'en octobre 1998	170 F	190 F	320 F	340 F
<input type="checkbox"/> jusqu'en octobre 2001	325 F	345 F	630 F	650 F

Volumes 2 et 3, avec mises à jour

	Adhérents (*)	Autres		
	cas 1	cas 2	cas 1	cas 2
<input type="checkbox"/> jusqu'en octobre 1998	170 F	190 F	320 F	340 F
<input type="checkbox"/> jusqu'en octobre 2001	325 F	345 F	630 F	650 F

Volumes 1, 2 et 3, avec mises à jour

	Adhérents (*)	Autres		
	cas 1	cas 2	cas 1	cas 2
<input type="checkbox"/> jusqu'en octobre 1998	245 F	275 F	460 F	490 F
<input type="checkbox"/> jusqu'en octobre 2001	470 F	500 F	910 F	940 F

(*) Agrafer la bande adresse de Profession Éducation
à ce bon pour bénéficier du prix spécial adhérents.

Dom-Tom et étranger, nous consulter pour tarifs d'expédition.

Montant du chèque
à l'ordre du Sgen-CFDT :

Collège-Lycée-CIO

**Profession
EDUCATION**

PERSONNELS DES
COLLÈGES,
LYCÉES ET
CENTRES
D'INFORMATION
ET D'ORIENTATION

AOÛT - SEPTEMBRE 1998



SGEN CFDT

- Enseignement professionnel :
le rapport Marois page III*
*Conseils pratiques pour une rentrée
sans souci page IV*
*Démocratiser enfin le lycée
et le collège ? page VIII*

*CIO, Éden, concours, programmes,
Bulletin officiel, l'essentiel pour la
rentrée pages V à VII*

DÉCONCENTRATION, MODE D'EMPLOI

**La déconcentration
démarrer cette année,
pour effet
à la rentrée 1999.
En voici le mode
d'emploi prévisible.**

Le projet ministériel n'est pas encore connu dans le détail, mais en se fondant sur le débat au CTPM (comité technique paritaire ministériel) et divers éléments publiés par le ministère, il est possible de répondre à certaines des questions que vous vous posez.

Comment se déroulera le mouvement ?

D'abord, pour changer d'académie, vous formulerez des vœux sur une ou plusieurs académies et votre demande sera traitée au niveau national comme maintenant. Ensuite, si vous avez obtenu satisfaction, vous formulerez des vœux internes à l'académie, en même temps que ceux qui y sont déjà. C'est le recteur qui vous nommera définitivement sur un poste, sous le contrôle des élus.

Et les premières affectations ?

Elles se passeront simultanément et selon le même processus.

Règles et barèmes seront-ils communs ?

Les barèmes comporteront



Chambre noire

Un nouveau défi pour les rectorats, avec la déconcentration du mouvement : une bonne gestion prévisionnelle de leurs besoins.

des critères identiques reprenant les éléments actuels. Il est envisagé que les académies y ajoutent des éléments propres, dans une faible proportion, pour tenir compte du contexte. Règles et barèmes seront valables trois ans, pour permettre d'élaborer une stratégie.

Qu'est-il prévu pour compenser les risques induits par le vœu académique ?

D'abord de donner des informations sur les mouvements antérieurs pour permettre d'évaluer les chances d'obtenir satisfaction. Ensuite, de conserver les points acquis pour obtenir une meilleure affectation (conditions et durée sont encore à débattre). Enfin des procédures d'appel sont à l'étude.

Et le calendrier ?

Janvier-février : phase inter-académique. Avril - juin : phase intra académique. Cela permettra de mieux maîtriser la gestion des postes et de faire les demandes intra en connaissant les postes vacants après carte scolaire.

Que deviendront les mouvements particuliers ?

La plupart réintégreront le cadre général et seront traités au barème par les formations paritaires mixtes. Certains resteront nationaux (CPGE, TOM...).

Y aura-t-il toujours des affectations comme titulaire académique ?

La déconcentration ne les supprimera pas toutes ; mais leur nombre devrait décroître

sensiblement au profit de postes fixes. Cela exigera des rectorats une gestion prévisionnelle de leurs besoins et une bonne articulation des actes de gestion du personnel. C'est un des défis essentiels qu'ils doivent relever.

Le recrutement sera-t-il modifié ?

Non, les concours restent nationaux et le statu quo est maintenu pour les affectations en IUFM.

Le mouvement académique sera-t-il suivi par les élus du personnel ?

Comme le mouvement national. Les élus siégeront dans des formations paritaires mixtes (FPM) académiques pour représenter les personnels et contrôler le mouvement. Le ministère présentera à l'automne un texte sur la composition de ces FPM, il devra assurer la représentation de toutes les organisations ayant des élus en Capa, en fonction de leur représentativité.

Sans doute ces premiers éléments amèneront-ils d'autres questions. Le Sgen-CFDT les posera au ministère et fera valoir ses revendications.

Il vous informera sur les projets ministériels et sur les discussions qui s'ouvriront par sa presse et ses syndicats. À suivre.

Monique Lagrange

EN BREF

MALTHUS, PRÉSIDENT DES JURYS ?

En lisant les résultats des concours 1998, on peut se demander si Malthus n'était pas président des jurys. Il y a, bien sûr, de fortes disparités selon les disciplines et les types de concours. Mais globalement, le constat est clair. Pour l'ensemble des concours externes, 15 070 postes étaient mis aux concours mais 1 086 n'ont pas été attribués et il y a seulement 120 inscrits sur les diverses listes complémentaires.

Pour les autres concours, le constat est de même nature :

- *concours internes : 3 895 postes ouverts dont 760 non pourvus;*
- *concours spécifiques : 1 760 postes ouverts mais 681 non attribués;*
- *concours réservés : 3 240 postes ouverts dont 454 non pourvus.*

Les Capes, dans leurs différentes modalités, offraient 12 409 postes mais 1 980 n'ont pas été utilisés.

Le record en la matière est atteint par les Capes spécifiques qui comptent 501 postes non pourvus sur les 930 ouverts (plus de la moitié donc!).

De façon générale, les concours spécifiques n'utilisent qu'à peine plus de 60 % des possibilités : une raison de plus pour le Sgen-CFDT de dénoncer cette prétendue solution pour résorber l'auxiliarariat, surtout si l'on se rappelle qu'une part non négligeable des lauréats de ces concours sont déjà titulaires d'un autre corps.

Les CAPLP2 proposaient 4 400 postes mais 529 restent non pourvus. Curieux, quand on pense au nombre de titulaires académiques certifiés qui sont affectés en lycées professionnels pour faire face aux besoins.

Cette situation, que l'on pourrait comprendre si le vivier de candidats était particulièrement étroit, n'est pas admissible quand le nombre de candidats représente plusieurs fois le nombre de postes offerts.

Plus grave encore, on recrute de nouveaux précaires pour faire face aux besoins, peut-être parmi ceux qui ont été jugés indignes de devenir enseignants par les jurys.

Gageons que, dans la plupart des cas, ils hériteront des classes les plus difficiles.

Pour plus d'infos et donner votre avis
<http://www.sgen-cfdt.org>

PRÉCARITÉ

PRIORITÉ EMPLOI

Réemploi des précaires difficile, titularisation des maîtres auxiliaires sans concours toujours refusée, la situation de l'emploi dans l'Éducation nationale ne brille pas.

Pour le Sgen-CFDT, l'emploi doit être la priorité absolue, dans l'Éducation nationale comme dans d'autres secteurs.

Tensions sur le terrain de l'emploi. Certes un acquis de 1997 est conservé. Les maîtres auxiliaires réemployés en 1997-98 seront à nouveau recrutés pour l'année scolaire. Mais autre que rien n'est prévu pour les autres précaires (non enseignants, contractuels et vacataires), les conditions du réemploi risquent d'être difficiles. Il est prévu en effet de les nommer pour des remplacements sur l'ensemble de l'académie, voire sur les académies limitrophes. Le Sgen-CFDT reste donc être vigilant et déterminé pour obtenir des conditions d'affectation acceptables, éviter des licenciements déguisés et imposer le réemploi de tous.

POUR LA TITULARISATION DES MA

Autre dossier non réglé, celui de la titularisation. Les résultats des concours 1998 confortent le Sgen-CFDT dans sa revendication d'un plan de titularisation sans concours des MA recrutés. Car le malthusianisme des jurys et la quasi disparition des listes complémentaires ne vont pas aider à régler ce problème : 2 981 postes ouverts n'ont pas été pourvus par les jurys (12,5 %), dont 1 135 aux concours spécifiques et réservés. Les défections des lauréats reçus à plusieurs concours ne pourront être compensées et on sait déjà que, dans certaines disciplines, il faudra embaucher de nouveaux précaires pour assurer les remplacements. Le Sgen-CFDT a donc demandé au ministre (avec le Snes-FSU, le Snalc



Chambre noire

Le Sgen-CFDT veut obtenir des conditions d'affectation acceptables, éviter des licenciements déguisés et imposer le réemploi de tous les personnels précaires.

et le SE-Fen) une nouvelle réunion des jurys pour établir des listes complémentaires en vue de régler ces deux problèmes. Pour les personnels qui seraient recrutés ainsi en cours d'année, le Sgen-CFDT demande une formation et un stage diffé-

rés, avant leur titularisation. Au moment où se prépare le budget 1999, il faut créer partout les conditions d'une mobilisation et d'une action revendicative à la hauteur des problèmes rencontrés.

Monique Lagrange

H.S., LA COUPE EST PLEINE

Le ministre a décidé la baisse de la rémunération des heures supplémentaires (HS). Mesure qu'il justifie par la nécessité de financer durablement les emplois-juniors. Mais outre que la méthode utilisée (un décret daté du 30 juillet, sans concertation préalable) ne peut que susciter le mécontentement justifié de ceux à qui on impose des HS pour que le système éducatif fonctionne, le ministre se garde bien d'aborder le problème de fond. L'Éducation nationale ne doit plus fonc-

tionner avec plusieurs centaines de milliers d'heures supplémentaires. Il faut majoritairement les transformer en postes. Pour les heures justifiées par des ajustements et contraintes pédagogiques, le Sgen-CFDT demande la mise en place d'un compte - épargne temps qui permet une récupération de ces heures et ne pèse pas sur l'emploi. C'est pourquoi la lutte collective contre les HS et pour leur transformation en postes doit être amplifiée lors de cette rentrée.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

CINQUANTE PROPOSITIONS

Revaloriser l'enseignement professionnel et technologique.

Tel est l'objectif du rapport Marois remis cet été aux ministres de l'Éducation nationale.

Y figurent cinquante propositions qui recueillent un avis favorable de la part du Sgen-CFDT.

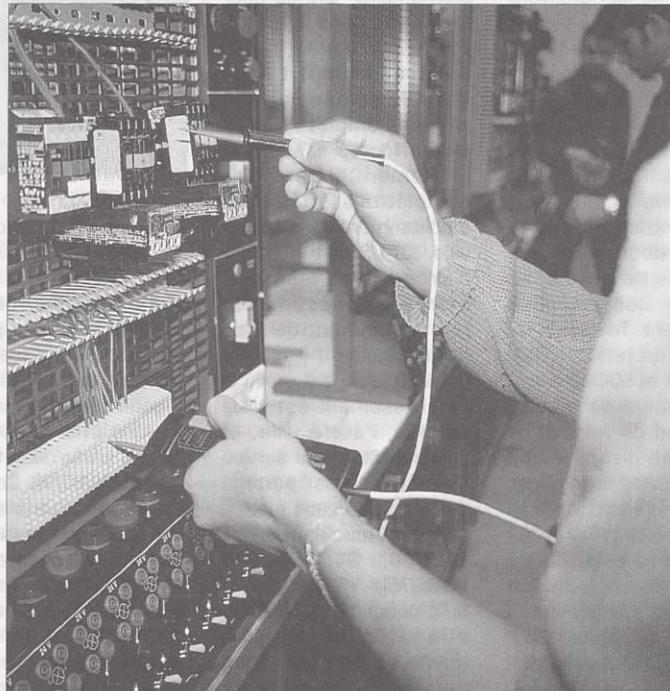
A près trois mois de travaux avec différents partenaires (organisations syndicales de salariés et du patronat, parents, représentants de conseils régionaux...), le recteur William Marois a remis son rapport aux ministres le 9 juillet. Ses propositions concernent l'ensemble des formations (sous statut scolaire, par apprentissage, en formation continue) du niveau V au niveau III.

Le premier objectif affiché est de changer l'image négative de la voie professionnelle et de faire évoluer les mentalités.

Pour cela, diverses actions sont envisagées afin d'améliorer l'orientation en lycée professionnel : campagne nationale de promotion des réussites de l'enseignement professionnel et technologique, en association avec les partenaires sociaux, amélioration de la formation des professeurs principaux de collège et des conseillers d'orientation psychologues, amélioration des procédures d'affectation des élèves afin d'éviter les orientations non choisies. Le problème du maintien des 4^e et 3^e technologiques de LP est également posé.

PARTENARIAT ACCRU AVEC LES ENTREPRISES

Le rapport met ensuite l'accent sur l'amélioration du partenariat entre le monde économique et le système éducatif : création d'un site Web, instauration d'instances de concertation au niveau national, mais aussi structuration académique et par bassin. Par ailleurs,



Chambre noire

Proposition du rapport Marois : chaque établissement serait désormais centré sur un nombre limité de spécialités.

chaque établissement, désormais centré sur un nombre limité de spécialités, serait doté de moyens « partenariat » permettant de faire fonctionner une cellule permanente assurant la coordination et l'animation des relations entre l'établissement et les entreprises du bassin de formation, une coopération accrue avec les PMI et PME étant préconisée. Un effort significatif serait fourni pour améliorer le fonctionnement de l'alternance (formation des tuteurs et des enseignants qui participeraient tous régulièrement en entreprise, étalement des stages sur l'ensemble de l'année scolaire, réel suivi des élèves) et développer la recherche pédagogique la concernant.

Des réformes de fond des diplômes actuels sont proposées : clarification de l'organisation du niveau V par création d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) à la place des CAP et BEP, découpage en unités, développement de la validation des acquis professionnels, bilan du contrôle en cours de formation, prise en compte de l'enseignement général par les commissions professionnelles consultatives (CPC) qui travailleront en lien avec les commissions paritaires nationales. Le Sgen-CFDT a émis un avis globalement favorable sur l'ensemble de ces propositions. Aux ministres maintenant d'agir rapidement !

Catherine Ducarne

MAROIS


CONCRÉTISER DES MESURES POSITIVES

Une orientation positive vers l'enseignement professionnel est indispensable. Pour cela, le cycle d'orientation en 3^e doit être mis à profit. En effet, le Sgen-CFDT est hostile à toute orientation précoce. Le collège ne peut résoudre le traitement des élèves en difficulté à travers le maintien ou la création de filière de préorientation. Cette orientation doit être précédée, en amont, dès la classe de cinquième, d'une éducation au choix qui peut s'effectuer sous forme globalisée et modulaire à l'intérieur d'un capital temps prévu dans l'emploi du temps des élèves et de l'enseignant. Cela suppose certes une formation plus approfondie des professeurs principaux et des conseillers d'orientation mais aussi une augmentation sensible du nombre de ces derniers. Afin de préciser l'orientation de ceux qui envisagent un enseignement professionnel à l'issue de la 3^e, on devrait organiser pour ces élèves une succession de stages courts dans les LP du bassin de formation, dans une période comprise entre le choix d'orientation à la fin du 2^e trimestre et le dépôt des dossiers au 3^e.

Enfin, à l'entrée en LP et sur une période n'excédant pas un mois et demi, pour les élèves indécis quant à la spécialité, on devrait proposer un module de présentation des différentes formations possibles dans le pôle professionnel choisi.

Pour faire exister le partenariat, des moyens doivent être donnés, notamment en heures de décharges pour les enseignants. La constitution d'une cellule partenariat est pour le Sgen-CFDT une nécessité.

Concernant la rénovation du niveau V, le Sgen-CFDT approuve les définitions proposées pour les CAP et BEP. La proposition concernant la distinction diplôme d'insertion et diplôme propédeutique est positive mais mérite un examen approfondi et concerté, en particulier avec les professions et les CPC concernées.

Depuis longtemps, le Sgen-CFDT a fait le choix de parcours de formation diversifiés, modulables, avec positionnement, capitalisation et validation des acquis dans une École ouverte sur son environnement.

Si nombre de mesures proposées dans le rapport correspondent aux textes adoptés lors du dernier congrès du Sgen-CFDT, il convient maintenant de les concrétiser.

PERSONNELS DU SECOND DEGRÉ

Conseils pratiques pour une rentrée sans souci

PAIEMENT DU TRAITEMENT

Ce que doivent savoir ceux dont la situation administrative a changé et les néo-recrutés (cf BO n° 27 du 2/07/98).

Deux documents sont indispensables :

- le procès verbal d'installation à signer très vite dans son établissement à tout changement de situation administrative;
- le certificat de cessation de paiement transmis par les services de l'ancienne affectation à ceux de la nouvelle.

Pour éviter toute interruption, les agents mutés (y compris les stagiaires) sont payés en septembre par la Trésorerie générale de l'ancienne affectation. Les régularisations éventuelles sont ensuite faites par l'académie d'accueil.

La date administrative et financière de la rentrée est fixée au 1^{er} septembre, tant pour les titulaires que pour les stagiaires, les maîtres auxiliaires réemployés dans le cadre du plan de réemploi ou les MI-SE en renouvellement de nomination.

En cas de retard, réagir vite et demander la mise en œuvre des procédures d'acompte qui sont prévues et correspondent à 90 % des sommes dues.

INDEMNITÉ DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

Le droit à indemnité est apprécié par le rectorat d'accueil en fonction du décret fondation publique n° 90-437 du 28/05/90.

Il faut demander un dossier de remboursement au chef d'établissement et le retourner avec les justificatifs au rectorat.

Pour tout savoir sur les conditions d'attribution et le montant, consulter le Vade mecum ou demander à votre syndicat Sgen-CFDT la fiche technique concernant cette question.

PRIME SPÉCIALE D'INSTALLATION

Y ont droit les fonctionnaires, dont l'indice du 1^{er} échelon n'excède pas l'indice nouveau majoré 364 (cela exclut par exemple les agrégés), lors de leur première nomination dans la plupart des communes de la région parisienne ou de la communauté urbaine de Lille.

SERVICE

Vérifier soigneusement, avant de le signer, l'état « VS » (validation du service) : ce document contractuel sert ensuite à calculer ce qui est dû à l'enseignant. Textes de référence : décrets de 1950, n° 50-581 et 50-582.

Le maximum de service dû dépend de votre corps et de votre discipline et il peut subir des minorations ou majorations dont voici les principales :

Minorations pour plus de 8 heures de cours devant des effectifs supérieurs à 36, voire 40 élèves; pour exercice de certaines responsabilités (laboratoire, cabinet d'histoire...); pour 1^{re} chaire (6 heures ou plus en 1^{re}, Terminale, STS, CPGE, pour des classes et sections non identiques).

Majorations pour plus de 8 heures de cours devant des effectifs inférieurs à 20 élèves; attention, les heures de TP, dédoublements, modules n'entrent pas dans ce décompte. Les effectifs considérés sont ceux au 15 novembre. Le décompte doit être effectué en tenant compte des heures les plus favorables.

Service en STS : chaque heure d'enseignement littéraire, scientifique ou technique théorique compte pour une heure et quart; mais les cours de la même matière dans des sections parallèles ne comptent qu'une fois : un service complet en STS ne peut être inférieur à 13 h

30 (agrégé) ou 15 h (certifié).

Temps partiel : la quotité doit apparaître clairement sur le VS; elle ne peut être modifiée après le 25 septembre; pas d'heure supplémentaire - année pour un enseignant à temps partiel.

Service incomplet dans l'établissement : si un service complet ne peut être effectué dans l'établissement, il peut être complété dans un autre établissement de la même ville. Le VS doit identifier clairement les établissements en question. Le remboursement de frais de déplacement (circulaire du 8/11/1956) est prévu si l'établissement est situé dans une autre ville, et une minoration du service si le service est partagé entre plus de deux établissements (circulaires des 1/12/50, 24/11/61 et 26/05/75).

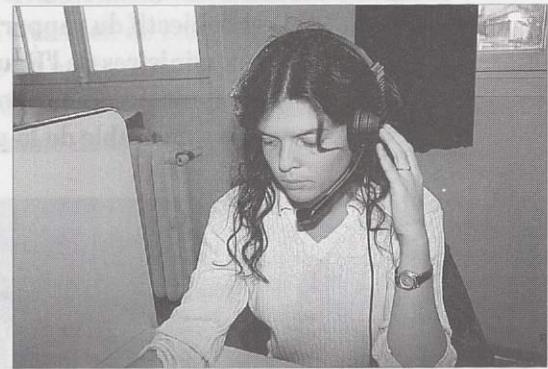
Si le complément ne peut être effectué dans la même ville, on peut aussi demander à l'enseignant s'il accepte d'assurer une autre discipline « en fonction de ses compétences et de ses goûts » (décret de 1950, article 3-2) : n'accepter aucun diktat.

Le cas le plus fréquent de recours à la bivalence est celui des titulaires académiques qu'on utilise comme des personnels souples et adaptables aux besoins. Le Sgen CFDT les appelle à refuser toute bivalence imposée et à participer à toute action collective pour dénoncer cette précarisation des titulaires.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

On distingue les heures supplémentaires années (HSA), les heures effectives (HSE) et les heures à taux spécifique (HTS).

Deux HSA peuvent être imposées (sauf certificat médical, raisons familiales



Chambre noire

Études dirigées et encadrées en collège : définies par la note de service n° 95-111 du 4/05/95

Faire respecter l'équivalence : 1 heure de cours = 1 heure d'étude dirigée ou 1 heure et demie d'étude encadrée et exiger l'intégration dans le maxima de service comme pour les heures de cours (circulaire 95.285 du 21/12/95, BO n° 1 du 4/1/95).

AFFECTATION DES CERTIFIÉS EN LYCÉE PROFESSIONNEL

Ne peut être prononcée qu'à titre provisoire par le recteur (TA ou DR) et non à titre définitif (même en cas de volontariat). Le Sgen-CFDT dénonce le chantage « géographique » qu'opèrent souvent les rectorats auprès des TA pour les amener à accepter un poste en LP : en effet, les certifiés n'ont reçu aucune formation spécifique pour l'enseignement professionnel court et n'ont pas à payer pour les erreurs de la gestion du recrutement des personnels commises par le ministère.

VALIDATION POUR LA RETRAITE DES SERVICES AUXILIAIRES

Elle doit être demandée dès la titularisation, en fournissant tous les justificatifs des services effectués ; en effet, les cotisations à verser seront calculées sur la base du traitement perçu au moment de la demande.

PERSONNELS DU SECOND DEGRÉ

DÉCRET 72

PROGRAMMES

Conseils... (suite)

MI-SÉ

Les emplois du temps établis à la rentrée sont provisoires et peuvent être renégociés au moment de la rentrée universitaire ; ils doivent être établis en collaboration avec les intéressés, sans qu'il puisse y avoir de privilège ou de spécialisation dans une fonction. Les échanges de service (« mixages ») entre MI et SE sont possibles après accord du chef d'établissement mais seulement sur la base du volontariat. Les services doivent être fixés de la manière la plus continue possible : pas de service inférieur à une demi-journée, 5 ou 6 demi-journées de liberté, consécutives si possibles, selon que l'établissement est dans une ville universitaire ou non. En cas de conflit sur les horaires ou la nature du service, prendre contact avec la section syndicale pour faire respecter le statut et si nécessaire demander l'arbitrage rectoral.

PROFESSEURS ET CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT DEPS

Maxima de service : agrégés 17 h, Prof d'EPS, CE, AE, MA 20 h. Majoration d'1 heure si plus de 10 h devant moins de 20 élèves ; minoration d'une heure si au moins 10 h devant plus de 35 élèves.

UNSS : un forfait de 3 heures hebdomadaires indivisibles est compris dans le temps de service. Par dérogation et seulement à la demande de l'enseignant, possibilité d'effectuer 20 heures d'enseignement. En cas de mi-temps, c'est en général le titulaire qui assure l'UNSS.

DOCUMENTALISTES

Le maximum de service hebdomadaire est de 36 heures et comprend « 6 heures consacrées aux tâches de relation avec l'extérieur qu'implique la

mission de documentation ». Les conditions d'exercice doivent permettre au documentaliste de prendre les contacts nécessaires. Pour le Sgen-CFDT, il est donc clair que le maximum de service au CDI est de 30 heures ; si le programme d'actions prioritaires fixe au documentaliste une part importante de relations avec l'extérieur, son service pourra être inférieur à 30 heures (circ. 86-123 du 13/03/86).

CLASSEMENT ET RECLASSEMENT

Lors de la première nomination en tant que titulaire, comme lors d'un changement de corps, grade ou classe, l'administration procède au classement du fonctionnaire à l'échelon de début de carrière ou à un échelon supérieur, si des services antérieurs sont pris en compte. Les personnels d'enseignement et d'éducation sont reclassés par les recteurs, sauf les agrégés et les personnels détachés traités au niveau national. Les enseignants sont reclassés lors de l'entrée en stage, sauf les personnels accédant par liste d'aptitude aux corps des certifiés et des professeurs d'EPS et les AE intégrés PLP2 au titre du décret 89-729. Le dossier de reclassement doit être constitué dès l'année de stage, même pour ceux qui sont reclassés à la titularisation. En cas de difficulté, contactez le Sgen-CFDT académique, sauf si vous êtes détaché(e) ou agrégé(e).

Sur ces sujets et toutes les autres questions que vous pouvez être amenés à vous poser, demandez les brochures et le Vade mecum publiés par le Sgen-CFDT ; en cas de difficulté, les militants locaux, départementaux ou régionaux sauront vous conseiller.

Intégration dans le corps des certifiés

La CAPN du 9 juillet 1998 a été reportée, les élus contestant les nouveaux éléments du barème pour l'intégration dans le corps des certifiés (décret 72) : pour exercice en établissement Zep ou sensible, de 3 à 15 points selon l'ancienneté et jusqu'à 15 points pour "tenir compte des autres éléments liés à cette affectation" et jusqu'à 20 points pour des "fonctions spécifiques". En effet, les comptes rendus de Capa et l'analyse des tableaux préparatoires montrent que ces points ont été attribués inégalement selon les académies et sans discussion des critères avec les représentants du personnel. Ainsi se trouve bafoué le principe d'égalité entre les candidats.

Dès la parution de la circulaire, le Sgen-CFDT avait demandé que le ministre renonce aux points attribués sans garantie d'objectivité et remette sur le chantier le dossier

de l'évaluation des personnels et des compensations pour exercice en Zep ou sensible. C'est pourquoi ses élus ont proposé que seuls les points liés à l'ancienneté, les seuls objectifs et vérifiables, soient pris en compte pour l'intégration 1998. Le Snes-FSU et le Snalc se sont associés à cette demande ; FO a refusé.

La CAPN a été convoquée à nouveau le 16 juillet : le ministère, arguant de contraintes informatiques, a seulement proposé de retenir, pour les candidats cumulant les deux bonifications, la plus élevée. Cela n'a modifié qu'à la marge le classement initial.

Le Sgen-CFDT continuera à se mobiliser pour des promotions effectuées selon des critères transparents et équitables et une déconcentration dont les règles et les procédures garantissent les droits des personnels.

Le Conseil supérieur de l'Éducation a adopté dans sa séance du 2 Juillet les nouveaux programmes de Latin et Grec pour la classe de 3^e, applicables à la rentrée 1999. Le Sgen-CFDT est intervenu en insistant sur leur lourdeur, notamment en Grec où on devrait faire en un an ce qu'on avait de la peine à boucler en deux ans. Certains amendements sont allés dans ce sens : d'une manière générale, la trop lourde part de mémorisation (y compris en ce qui concerne le lexique) est supprimée pour laisser une plus large part à l'identification des formes et à la compréhension des faits de langue. Le Sgen-CFDT a fait remarquer que l'enseignement du Grec était prévu dès cette année en 3^e, sans attendre 1999. Réponse ministérielle : les enseignants appliqueront dès maintenant ces nouveaux programmes. Question : auront-ils été publiés à temps ?

Heures supplémentaires années

Les secrets d'un calcul

Le montant annuel de l'heure supplémentaire année (HSA), qui est ensuite payé par neuvième est obtenu en divisant la moyenne des traitements indiciaires bruts des premiers et derniers échelons du grade par le maximum de service, puis en multipliant ce résultat par une fraction : jusqu'à 5/6, avec le nouveau décret 9/13. C'est là-dessus que se base Claude Allègre pour justifier la baisse : son calcul correspondrait au nombre de semaines

effectivement travaillées (36 sur 52), alors qu'auparavant le coefficient de 5/6 aboutissait à payer des HSA pendant 43 semaines. CQFD. Nous apprenons grâce à cela que pendant des années nous avons été payés pour du travail non fait. Voilà où mène le choix d'un ministre ayant une formation scientifique.

Pourvu qu'emporté par son élan, il ne nous demande pas de rembourser le trop perçu !

Lettres en Terminale (suite)

Comme prévu (*Bulletin officiel* n° 13 du 26 mars 1998), le programme de Lettres en Terminale L et ES est complété par le film de Jean Renoir "La règle du jeu". (BO n° 29 du 16 juillet 1998). Selon l'Inspection générale, des cassettes vidéos et une documentation sur le film seront mises à la disposition des enseignants. Regrettions la parution très tardive de cette information qui ne va pas simplifier la tâche des professeurs de Lettres ni favoriser la mise en place des actions de formation que certains peuvent souhaiter.

BULLETIN OFFICIEL	SEGPA	CONCOURS
Parus au BO en juillet	Du nouveau	Listes complémentaires
<p>BO 27 du 2/07/98</p> <ul style="list-style-type: none"> Principes généraux concernant la rémunération et les départs en retraite; Orientations pédagogiques pour l'enseignement des langues vivantes au CM2 (Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien, Portugais). La circulaire rappelle les objectifs généraux de cet enseignement et donne pour chaque langue un tableau des fonctions langagières retenues. Développement des technologies d'information et de communication : la circulaire détaille le dispositif mis en place et les modalités de répartition du fonds de 500 millions de francs à la disposition des collectivités locales pour le développement des TIC dans les établissements scolaires. <p>BO 28 du 9/07/98</p> <ul style="list-style-type: none"> Circulaire sur la politique en matière de prévention des conduites à risques et les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté. <p>BO 29 du 16/07/98</p> <ul style="list-style-type: none"> Éducation à la citoyenneté. Cette circulaire précise les modalités d'évaluation de l'enseignement d'éducation civique, en particulier au brevet des collèges, demande que la dimension d'éducation à la citoyenneté soit incluse dans la formation initiale (en particulier pour l'épreuve sur dossier des Capes, CAPLP2, Capeps) et continue des personnels. Aménagement des temps et activités de l'enfant en dehors des heures scolaires. Élaboration du contrat éducatif local. 	<p>La circulaire définissant les orientations pédagogiques pour les enseignants généraux et professionnels adaptés dans le second degré est sortie au <i>BO</i> du 25 juin 1998. Elle concerne la formation commune de la classe de 6^e à la classe de 3^e. Les documents d'accompagnement précisant les contenus des différentes disciplines devraient sortir en septembre. Une adresse aux recteurs est également publiée : elle relance le pilotage en précisant objectifs et moyens dont doivent bénéficier ces sections. Ces différents textes reprennent les orientations défendues par le Sgen-CFDT : ils peuvent être de bons appuis pour intervenir en Comité technique paritaire, afin que ces sections d'enseignement soient dotées à la hauteur de leurs besoins.</p>	<p>Seuls les jurys du Capes de SVT, des Capet et PLP2 de génie mécanique construction, des PLP2 maths sciences et hôtellerie et du concours de CPE ont établi des listes complémentaires de candidats. Le ministère a informé qu'il ferait appel aux candidats inscrits sur ces listes pour combler les désistements qui se produiraient. Ainsi, 27 candidats inscrits sur la liste de SVT seront stagiarisés. Leur affectation en IUFM</p>
<p>Concours PLP 1998</p> <p>La baisse du nombre de postes, même relative, persiste avec une perte de 9,5 % par rapport à l'an dernier. Globalement, dans les cinq concours ouverts, le pourcentage d'admis (86,93 %) est en légère baisse par rapport à 1997 (-1%). L'amplitude du taux de remplissage des postes est variable suivant la nature du concours. Particulièrement faible pour le spécifique (dont c'était la dernière session), avec</p>		
<p>67 % d'admis, celui-ci subit une chute de 14 %, avec une perte avec un taux de 75 % et une augmentation de 25 % du nombre de places, perd 3,5 % d'admis. Seul l'externe progresse légèrement (0,8 %), ainsi que le réservé (+ 2,6 %) qui voit le nombre de places offertes augmenter de 27,5 %. C'est de fait un potentiel de 880 personnes en moins qui ne renforceront pas les LP.</p>		
CONSEILLERS D'ORIENTATION PSYCHOLOGUES		
<p>COP, une profession bien sous tous les rapports</p> <p>Le Sgen-CFDT a décidé de prendre dès la rentrée une série d'initiatives pour attirer l'attention du ministère sur le problème des postes dans les centres d'information et d'orientation (CIO). Le thème de cette campagne : « Conseiller d'orientation psychologue, une profession bien sous tous les rapports... ». Obtenir des créations de postes dans les CIO constitue pour le Sgen-CFDT une priorité absolue. Cette revendication, loin d'être le reflet d'une préoccupation de type corporatiste, traduit le souci du maintien d'un service public de qualité, accessible à tous. Or, chaque rentrée scolaire voit s'accroître le nombre de postes non pourvus dans les CIO. Les remplacements deviennent difficiles, voire impossibles. Les académies dites peu attractives sont particulièrement sinistrées sur le plan des moyens humains. À l'issue du mouvement de juin 1998, 36 postes restaient vacants et 48 nouveaux postes de titulaires académiques avaient été récupérés par le ministère. À cela, il convient d'ajouter les 49 postes laissés vacants par les nominations des nouveaux directeurs de CIO. Il s'agit là d'un chiffrage minimum, et les postes non pourvus seront en réalité plus nombreux du fait des départs imprévisibles. Certes, le recrutement des COP stagiaires a été plus important cette année (160). Mais, outre qu'ils ne seront sur le terrain que dans deux ans, ils ne suffiront pas à compenser les départs en retraite dont le mouvement s'intensifie. Dans le même temps, l'administration demande régulièrement aux CIO d'élargir le champ de leur activité. Les établissements scolaires les sollicitent de plus en plus et déplorent le nombre trop réduit de conseillers d'orientation psychologues. COP et CIO ont bien du mal à trouver le volume de temps nécessaire pour réaliser les projets qu'eux-mêmes élaborent dans le cadre de leurs missions, en fonction de la demande locale. Une circulaire ministérielle datée du mois de juillet et portant sur la situation des maîtres auxiliaires demande aux recteurs d'examiner au cas par cas les besoins. La priorité « pas de classe sans enseignant » est rappelée. Il est fort à craindre que la situation des CIO ne soit examinée qu'en second.</p>		

CE - CPE	CONSEILS D'ADMINISTRATION	CONCOURS 1999
<h3>Conseil d'administration</h3> <p>CE-CPE dans le conseil d'administration, oui, mais élus. Le législateur a désigné le CE-CPE membre de droit du conseil d'administration des lycées et collèges.</p> <p>Revenant la parité enseignement-éducation, les CE-CPE du Sgen-CFDT contestent cette situation. Oui à la présence des CE-CPE au conseil d'administration, mais élus au sein du collège des personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance.</p> <p>Les CE-CPE ne sont ni personnels de direction, ni</p>	<h3>Élections</h3> <p>personnels administratifs mais membres à part entière de l'équipe pédagogique (loi d'orientation de 1989). La reconnaissance du métier passe aussi par la place au conseil d'administration.</p> <p>Le Sgen-CFDT invite les CE-CPE, membres de droit ou pas, ou des collègues enseignants à dénoncer cette situation dès l'installation du conseil d'administration et à faire transmettre cette revendication, sous forme de déclaration, aux autorités de tutelle.</p>	<h3>Inscriptions</h3> <p>Les élections pour le renouvellement des conseils d'administration (CA) doivent avoir lieu avant la fin de la septième semaine de l'année scolaire. C'est donc dès la rentrée qu'il faut commencer à les préparer.</p> <p>Certes le fonctionnement et les textes actuels sont loin de correspondre aux revendications du Sgen-CFDT pour une organisation plus démocratique des établissements qui ont été précisées et actualisées lors du congrès de Brest; mais dès maintenant le CA peut être utilisé comme un des outils de l'action syndicale. Il est un lieu d'information, de discussion, voire de confrontation entre parents d'élèves, élèves, élus locaux et personnels de l'établissement. Il est un moyen de contrôler la ventilation des moyens d'enseignement, de définir les priorités pédagogiques et le projet d'établissement, de faire apparaître les besoins en postes, de peser sur l'organisation et la vie</p> <p>pédagogique de l'établissement.</p> <p>Rappels pratiques : les listes électorales doivent être affichées 20 jours avant l'élection, les déclarations de candidatures remises dix jours avant le scrutin, une liste est valable dès qu'elle comporte deux noms, les élus sont désignés dans l'ordre de présentation de la liste, avec un nombre égal de titulaires et de suppléants, le vote par correspondance est possible, en particulier pour les personnels en congé le jour du scrutin. Le texte de référence est le décret 85-924 modifié par le décret 90-978. Tous les détails sont dans le Vade mecum du Sgen-CFDT, livre 2, chapitre XIII-2.</p> <p>Pour les concours externes, internes et réservés, l'arrêté fixant le calendrier et les modalités d'inscription est paru au JO du 4/8/98. Un BO spécial est attendu</p> <p>Quand s'inscrire ? Du 14 septembre au 6 novembre à 17 heures.</p> <p>Comment ? Par minitel : 3614 suivi du code télématique du rectorat.</p> <p>Vous recevrez ensuite un imprimé de confirmation à retourner avant le 30 novembre minuit, cachet de la poste faisant foi.</p> <p>Ces dates sont impératives, tout retard est irréversible, en vertu du principe d'égalité entre candidats. Les dates des concours internes et externes sont à consulter sur le site Internet du Sgen-CFDT ou le minitel 3614 SGENMUT.</p>
<h3>Intégration des CE</h3> <p>Les années se suivent et se ressemblent. Le décret d'intégration 98 n'est pas encore signé. Le même scénario qu'en 1997 semble de dérouler. La CAPN CPE du 7 juillet a établi une liste d'intégration de 350 noms. À la fin de l'été, le dossier est à nouveau bloqué. Le Sgen-CFDT intervient auprès de</p>	<p>la direction des personnels enseignants afin de faire accélérer la signature du décret 98. Au moment où les CE ne vont plus composer qu'un corps de 800 collègues, le Sgen-CFDT demande au ministre un effort particulier pour conclure le plan d'intégration des CE au plus tard au 1^{er} septembre 2000.</p>	 <p>Chambre noire</p>
<h3>ÉDEN</h3> <h4>Rester patients...</h4> <p>L'accord Durafour doit bien s'appliquer aux chefs d'établissement et en particulier permettre une refonte de la grille de la 2^e catégorie, 2^e classe. Les instances paritaires ont été régulièrement consultées au printemps après que le Premier ministre a rendu son arbitrage (en décembre 1997) entre les ministères du budget et de l'éducation nationale. Mais concrètement, sur la fiche de paie, ça se fait attendre. Le responsable ? Le budget qui tarde à fixer l'ensemble des indices de la nouvelle grille. L'application, de toute</p>	<h3>SYNDICALISME</h3> <h4>Sections syndicales d'établissement</h4> <p>façon, prendra effet au 1^{er} septembre 1996. Quel pactole en perspective pour les heureux bénéficiaires ! À moins que ça ne s'apparente à de l'épargne forcée (et sans intérêts).</p> <p>Même problème pour la prise en compte de la bonification indiciaire allouée aux personnels de direction dans le revenu de remplacement versé aux bénéficiaires d'un congé de fin d'activité. Le principe est acquis lui aussi depuis la fin 1997 mais il manque toujours la circulaire d'application du ministère du budget. Qui a dit que l'espoir fait vivre ?</p> <p>Pour elles aussi, c'est là rentrée. Et il faut tout de suite retrouver les bons réflexes : informer, accueillir, se mobiliser. Informer dès la pré-rentrée, c'est mettre à jour le panneau syndical en utilisant les affiches et documents transmis par le syndicat départemental ou l'UPR ; c'est distribuer les tracts et brochures qui présentent les analyses et revendications du Sgen-CFDT à cette rentrée ; c'est organiser très vite une réunion pour permettre le débat et l'action collective.</p> <p>Accueillir les nouveaux collègues, en particulier les débutants, titulaires</p> <p>académiques ou remplaçants, stagiaires IUFM ou stagiaires en situation, MI-SE, maîtres auxiliaires. Souvent peu au fait des rouages administratifs, mal informés de leurs droits, ils ont besoin d'informations, de conseils ; en cas de difficultés, ne les laissons pas seuls ; une intervention rapide d'un militant syndical peut éviter qu'une situation mal engagée devienne inextricable.</p> <p>Se mobiliser pour l'emploi, le respect des droits statutaires (TA, TR, MA...), les conditions de travail (effectifs des classes, emplois du temps...) dans l'établisse-</p>	<p>ment d'abord, puis plus largement : chaque section, chaque adhérent doit prendre sa part des débats et des décisions d'action revendicative qui vont avoir lieu dans les départements et académies.</p> <p>VII</p> <p>Pour plus d'infos et donner votre avis http://www.sgen-cfdt.org</p>

EN BREF

LYCÉES ET COLLÈGES

LE COLLÈGE À LA LOUPE

Début juin, dix collèges ont été l'objet d'un audit réalisé sous la direction de François Dubet. La lettre aux chefs des établissements concernés fixait l'objectif « faire un inventaire aussi exhaustif que possible de la situation et du fonctionnement du collège afin de lui permettre de faire face dans de bonnes conditions aux évolutions qui s'annoncent. »

Le rapport rendu début juillet fait des constats qui rencontrent nos propres analyses concernant la vie commune, la place des jeunes dans l'établissement, la nécessité d'objectifs clairs, précis, peu nombreux et partagés ou encore le rôle des parents et le travail en équipe.

Plusieurs affirmations de la conclusion ne peuvent que rencontrer l'assentiment du Sgen-CFDT : Rien n'autorise à soupçonner les individus de vouloir mal faire. Cependant la somme des bonnes intentions et des talents n'engendre pas nécessairement un système efficace, juste et équitable. Personne ne veut que le collège accentue les inégalités et pourtant, c'est bien souvent ce qui arrive. [...] Il y a peu de chances pour que ce que l'on ne parvient pas à faire avec vingt-cinq élèves soit possible avec vingt si rien ne change dans les méthodes et dans les objectifs. »

Le rapporteur a pour ambition de transformer le collège. Il fait vingt propositions dont ils affirment qu'elles « forment un système susceptible de changer profondément le collège sans le casser ou le bloquer plus encore » et qu'à terme « la question de la nature des collèges devra se poser de façon plus nette dans le débat public et appeler plus que des aménagements. »

Mais, ces vingt propositions semblent timides.

Cela tient sans doute au parti pris de « laisser de côté tout ce qui touche au statut des enseignants, à la définition des programmes nationaux, aux modes d'orientation à la sortie du collège. »

Sage prudence ou manque de hardiesse ? Pour le Sgen-CFDT, il est important de ne pas baisser les bras, de favoriser toutes les initiatives permettant une prise en charge collective des problèmes.

Mais il est aussi nécessaire de redéfinir rapidement les services et le contenu de la formation des enseignants.

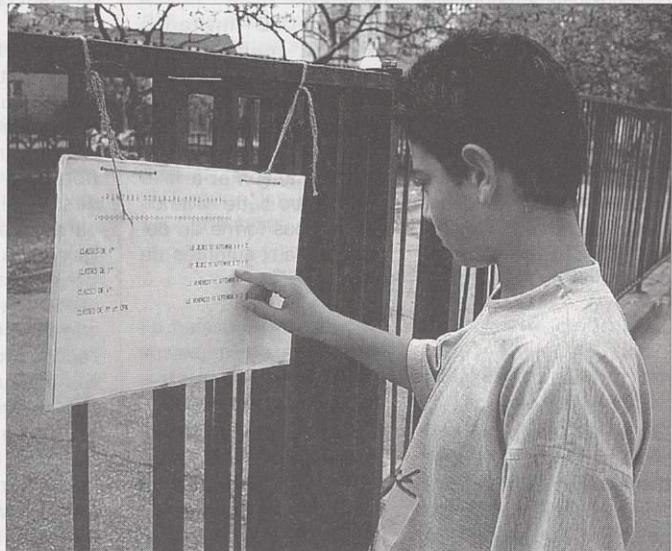
DÉMOCRATISER ENFIN ?

Après le rapport Meirieu, la voie de la démocratisation semble ouverte pour le lycée. Quant au collège, tout reste à faire. Rôle, objectifs, programmes et moyens, le Sgen-CFDT demande la remise à plat de ces questions. Une nécessité absolue pour établir une cohérence avec le lycée.

Le rapport Meirieu est une chance pour la démocratisation du lycée. Le collège, lui, a besoin d'un semblable travail de réflexion qui associe l'ensemble des acteurs. Dès l'arrivée des nouveaux ministres, le Sgen-CFDT a demandé une remise à plat de la question du collège, les réformes mises en œuvre par Bayrou n'ayant fait qu'ajouter à la confusion. Pour y mettre fin, il faudra donc enfin définir clairement le rôle assigné au collège, les objectifs (concernant aussi bien les valeurs et les démarches citoyennes que les méthodes de travail ou les connaissances disciplinaires) à atteindre par l'ensemble des élèves. Les programmes pourront alors être refondus en se préoccupant de ce qui est réellement acquis par les élèves, en permettant d'atteindre les objectifs communs par des voies diversifiées selon les goûts, aptitudes et besoins.

METTRE FIN À LA SURCHARGE DES HORAIRES

Il faudra réfléchir aussi aux moyens de mettre fin à la juxtaposition des disciplines (qui rivalisent d'habileté pour démontrer chacune leur rôle absolument primordial dans la formation des futurs citoyens) qui ne peut aboutir qu'au saupoudrage ou à la surcharge des horaires élève. La question des moyens ne saurait être éludée. N'oublions pas que c'est la ponction de moyens sur les collèges qui a permis de faire face à l'afflux des élèves dans les lycées et qu'il n'y a jamais eu depuis de rééquilibrage.



Chambre noire

La ponction de moyens sur les collèges pour faire face à l'afflux dans les lycées ne permet pas la prise en charge de l'hétérogénéité des élèves.

brage. Or la prise en charge de l'hétérogénéité des élèves suppose des moyens nouveaux du moins si l'on recherche bien une démocratisation véritable qui mette fin à une organisation du

collège où le parcours commun concerne de moins en moins d'élèves et les dispositifs et structures parallèles de plus en plus.

Daniel Mansoz

RAPPORT MEIRIEU : CONCRÉTISER MAINTENANT

La consultation lycée a donné lieu à la publication du rapport Meirieu et à la définition par le ministre de quelques orientations à soumettre à la discussion des parlementaires. Tout est-il terminé pour autant ? Non, bien sûr ! Pour sa part, le Sgen-CFDT veut obtenir la concrétisation de deux orientations essentielles :

- la réorganisation des horaires de cours afin que les élèves réalisent au lycée un véritable travail personnel assisté, à leur demande, par

les enseignants. Le but n'est pas de travailler moins mais de travailler autrement, plus personnellement et plus réellement. Pour cela, il faut rompre avec le toujours plus qui ne trouve de solution que dans l'addition des heures de cours et des disciplines ;

- la redéfinition du service enseignant qui permette d'inclure de façon explicite les tâches d'assistance, de suivi, d'aide individualisée et de concertation dans l'horaire de travail des personnels.

École

Profession EDUCATION

SGEN CFDT

PERSONNELS DES ÉCOLES

Août - septembre
1998

Tous profs d'école
pages I à IV

Les contrats éducatifs
locaux page B

La formation continue
en questions page C

École maternelle,
un effort à concrétiser
page D

SORTIES SCOLAIRES LE FREIN À L'INITIATIVE PÉDAGOGIQUE

La nouvelle réglementation sur les sorties scolaires n'a pas fait ses preuves. Le Sgen-CFDT, avec d'autres organisations, demande à Ségolène Royal de reprendre ces textes pour les rendre cohérents.

Procédure d'autorisation, qualité des accompagnateurs, incohérence entre les départements, autant d'éléments qui transforment les sorties scolaires en obstacle supplémentaire à l'initiative pédagogique.

Face à des situations ubuesques, le Sgen-CFDT demande à la ministre de l'Enseignement scolaire de reprendre la réglementation sur les sorties scolaires. En effet, un an après la publication des circulaires, le bilan est loin d'être positif. L'enquête menée par le Sgen-CFDT dans 170 écoles le met bien en évidence : si 69 % des enseignants interrogés pensent avoir été correctement informés des nouvelles modalités, deux sur trois estiment avoir rencontré plus de difficultés qu'auparavant pour sortir avec leurs élèves. À tel point qu'un sur cinq affirme avoir été amené à annuler au moins une sortie.

Au premier rang des difficultés, la procédure d'autorisation. Elle est jugée trop complexe et ambiguë sur certains aspects. Les modalités d'utilisation des moyens de transport sont également ressenties comme trop contrai-

gnantes pour l'enseignant. Autre entrave, principalement pour les sorties avec nuitées : la qualité exigée pour les accompagnateurs.

Mais au-delà de ce constat inquiétant pour l'avenir des sorties éducatives, en particulier les classes de découverte dont le nombre a chuté cette année, l'enquête révèle des différences d'interprétation des textes très nombreuses d'un département à l'autre.

De 4 à 7 accompagnateurs nécessaires selon les départements traversés

Ce qui conduit parfois à des situations ubuesques. Ainsi, le nombre d'accompagnateurs exigé pour le transport d'élèves partis en classe de mer a varié de 4 à 7 entre l'aller et le retour, l'inspecteur d'académie du département d'accueil se montrant



Chambre noire

La coexistence de deux textes, publiés à trois mois d'intervalle et se voulant complémentaires, génère confusion et contradiction.

plus exigeant que celui du département d'origine. Ici, telle pratique sportive est interdite ; là elle est autorisée. A l'origine de ces lectures multiples, des imprécisions, en particulier autour des notions de groupe et de classe qui se confondent tout au long des circulaires. Mais surtout, c'est la coexistence de deux textes, publiés à trois mois d'intervalle et se voulant complémentaires, qui génère confusion et contradiction.

C'est sur la base de ce constat que le Sgen-CFDT - en commun avec les principales organisations syndicales et péri-éducatives - a

demandé à Ségolène Royal de procéder à des ajustements, mais surtout à refondre les deux textes en un seul, et de l'accompagner d'un texte de cadrage pédagogique précisant le sens et la place des sorties à l'école primaire, puisque la plupart des circulaires servant de support aux activités de découverte hors les murs de l'école ont été abrogés en septembre 1997.

Une première réunion de travail - positive - a eu lieu à la mi-juillet et une mission d'enquête a été confiée à l'Inspection générale.

Gilles Avinain



AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE L'ENFANT

Les contrats éducatifs locaux

La circulaire définissant le contrat éducatif local (CEL) - parue au *BO* n° 29 du 16 juillet 1998 - se substitue à celle du 31 octobre 1995 qui instituait les contrats d'aménagement et de rythmes de vie de l'enfant (Carvej).

Elle vise à encourager les activités offertes aux enfants et aux adolescents en dehors des heures scolaires, pour améliorer leur réussite scolaire, l'épanouissement de leur personnalité et leur apprentissage de la vie sociale.

Sont concernés en priorité les publics des zones sensibles urbaines et rurales. Le contrat éducatif local a vocation à fixer l'organisation des activités périscolaires, et autant que possible extra-scolaires, en associant l'ensemble des partenaires.

Le pilotage départemental du dispositif sera assuré conjointement par le préfet et l'inspecteur d'académie qui procéderont à un appel à projets avec cahier des charges.

Localement, les groupes de pilotage seront animés par le ou les maires et des représentants des services déconcentrés.

Le contrat éducatif local a vocation à intégrer tous les actuels dispositifs existants (Arvej, AEPS, RSE, Clas...) en cohérence avec les projets d'école et d'établissement.

Les quatre ministères signataires (Éducation nationale, Jeunesse et Sports, Culture et Ville) contribueront particulièrement à la mise en œuvre de ces CEL. Mais ils seront également alimentés par les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, l'environnement, etc.

Concernant le concours de l'Éducation nationale, la circulaire précise en particulier l'apport des aides éducateurs, dans le cadre d'un conventionnement entre l'établissement public local d'éducation (EPLE) employeur et la collectivité locale ou l'association organisatrice des activités.

Le suivi de ce nouveau dispositif devra être assuré à tous les niveaux en associant des représentants de tous les partenaires concernés.

laires... En 1995, les voix ne manquaient pas pour dénoncer la façon dont Guy Drut prétendait s'immiscer dans les rythmes scolaires.

Étrange retournement que cette circulaire, pilotée par l'Éducation nationale, qui ne traite que du hors temps scolaire et prétend répondre au souci de la réussite scolaire pour tous que par un supplément d'activités éducatives organisées sur le temps libre.

Le ministère annonce pour la rentrée un grand débat sur l'École du XXI^e siècle, avec un axe « Rythmes scolaires ». Ce devra être pour le Sgen-CFDT l'occasion de poser le débat dans sa globalité et de valoriser les expériences et les projets initiés depuis longtemps par les équipes de terrain.

Et si les solutions proposées sont nécessairement le résultat d'un compromis entre les intérêts contradictoires des différentes parties concernées, c'est bien pour le Sgen-CFDT l'intérêt de l'enfant qui, au final, doit prévaloir.

LANGUES VIVANTES AU CM2

Priorité à l'oral

Les orientations pédagogiques pour l'enseignement des langues vivantes au CM2 sont parues au *Bulletin officiel* du 2 juillet 1998. Elles s'inscrivent dans la logique du dispositif d'initiation mis en place pour les CE1, CE2 et CM1 : priorité à la langue orale avec pour objectif essentiel la communication avec autrui.

Les modalités de mise en œuvre font une large part aux situations dynamiques de jeux, dialogues et actions avec utilisation de supports variés en lien avec les projets de la classe.

Le passage de l'initiation à l'apprentissage se traduit par un ensemble de compétences attendues à la fin du CM2, qui portent sur les fonctions langagières de base. Celles-ci sont définies en six langues : anglais, allemand, arabe, espagnol, italien et portugais.

Il est prévu que la continuité pédagogique entre l'école primaire et le collège soit réalisée dès la rentrée 1999.

**L'Éducation nationale reprend la main**

Depuis un an maintenant, on attendait de voir ce que le nouveau gouvernement ferait du dossier récurrent des rythmes scolaires. C'était alors Guy Drut qui faisait l'actualité, avec ses quelque cent soixante-dix sites pilotes. Les dérives ne manquaient pas, les critiques non plus... L'opération avait tout de même eu le mérite de relancer le débat autour des rythmes scolaires, des rôles respectifs des différents acteurs de l'éducation de l'enfant, du partenariat. Des expériences intéressantes avaient vu le jour et de nombreuses équipes du Sgen-CFDT s'y étaient impliquées.

Le nouveau dispositif reprend pour partie les éléments qui définissaient les contrats Arvej : publics prioritaires, démarche de mise en place des activités, offre culturelle et sportive, citoyenneté... Mais une dimension est terriblement absente des contrats éducatifs locaux : c'est celle des rythmes de vie et des besoins de l'enfant, et en particulier celle des rythmes sco-

**Pour un parcours scolaire cohérent**

Le de l'apprentissage des langues vivantes : allonger d'un an le cursus d'enseignement d'une langue ne suffira pas à améliorer le niveau de compétence final. C'est l'ensemble du parcours scolaire et des modalités d'exposition aux langues vivantes qu'il faudra examiner. Ainsi que les moyens que l'on souhaite y consacrer.



E. Da Secco

diquée par les trois syndicats, allant permettant d'éviter toute perte de rémunération. Le gain pourra être intégral ou partiel. Il pourront partir en retraite intégrés. Il demandera que le barème de la Rete soit revu en conséquence, notamment pour les tranches supérieures.

Le ministère risque de prendre dès la rentrée des mesures unilatérales pour l'empêcher d'implacement. L'IJSSR soit revu en conséquence, notamment pour les tranches supérieures.



Tous profs d'école

Coup d'accélérateur pour l'égalité statutaire

La négociation a abouti : un accord vient conclure positivement une longue période d'action syndicale et de mobilisation en faveur de l'égalité statutaire entre instituteurs et professeurs d'école.

les instituts universitaires pour la formation continue à temps plein 30 jours par an. Les étudiants peuvent également suivre des formations continues dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Le Sgen-CFDT signe

Après une ultime séance de négociation le 30 juin, le Sgen-CFDT a décidé de signer le nouveau relevé de conclusions relatif à l'enseignement primaire. Pourtant, quelques jours plus tôt, à la suite d'une large consultation de ses adhérents et de ses instances, il avait refusé le texte précédent et avait interpellé le ministère pour qu'il ouvre de nouvelles négociations sur le volet "amélioration du système éducatif".

Le ministère a donc plié, conscient de la nécessité de trouver un compromis. Les obstacles à un accord ne concernaient plus la question de l'intégration : sur ce dossier, les propositions ministérielles constituent un compromis acceptable. En revanche,



De gauche à droite : JL. Villeneuve (Sgen-CFDT), H. Baro (SE-Fen), C. Allègre et S. Royal le jour de la signature

Gilles Avnain

l'affirmation qu'une part importante de la formation continue doive se dérouler en dehors du temps d'enseignement n'était pas acceptable. Tout comme la volonté affichée de faire prendre en charge les remplacements par les enseignants de l'école. Autant de mesures qui ne pouvaient être considérées comme une amélioration de l'école.

La séance plénière du 30 juin a permis de lever ces principaux blocages. L'accord était devenu possible. Pour autant, le relevé de conclusions n'est pas un aboutissement à toutes nos revendications pour la transformation du système éducatif. Un large débat est annoncé pour la rentrée. Le Sgen-CFDT, avec l'ensemble des personnels, y participera pour qu'une conception renouvelée du métier d'enseignant prenne forme.

Les raisons d'une signature

Parce qu'elle est à la fois prise de responsabilité et prise de risques, la signature d'un accord n'est jamais facile pour une organisation syndicale. En effet, un accord représente un compromis qui s'est construit sur des avancées mais aussi sur des revendications non satisfaites et par là-même sur des frustrations... La responsabilité syndicale est d'apprécier les unes au regard des autres, et bien sûr, de mesurer si la signature de l'accord constitue un progrès par rapport à la situation antérieure. C'est ce qu'a fait le Sgen-CFDT en considérant que les conclusions proposées représentaient une avancée conséquente pour l'ensemble des personnels du premier degré.



En 2007, au lieu de 2014, tous les instituts seront devenus PE

• Cette accélération raccourcit le processus d'intégration de sept ans. Il s'achèvera donc en 2007.

• Le barème utilisé pour établir la liste d'aptitude sera revu pour prendre en compte les contraintes de certaines fonctions après concertation entre l'administration et les syndicats.

• Aucun instituteur ayant 37,5 ans d'ancienneté ne partira en retraite sans avoir été intégré.

• Les modalités de calcul de l'indemnité différentielle sont revues afin que l'intégration ne puisse entraîner de perte.

• Dès l'achèvement de l'intégration, il sera procédé à l'assimilation de tous les instituteurs retraités (gain de 16 points d'indice au 11ème échelon).

-> Sans cet accord, le processus d'intégration aurait pris fin en 2014. Sept ans de gagner, ce n'est pas négligeable. D'autant que les conditions d'intégration sont améliorées : si elles restent éloignées de la reconstitution de carrière reven-

Texte de l'accord

Intégration

- **Le volume annuel d'intégrations passe de 14 850 à 20 735.** La part des intégrations par liste d'aptitude augmente de 50% (de 11 711 à 17 596) et celle des intégrations par concours interne reste la même (3 139)



diquée par les trois syndicats, elles permettront d'éviter toute perte temporaire de rémunération. Le Sgen-CFDT agira pour que tous les retraitables, quelle que soit l'ancienneté de service, puissent partir en retraite intégrés. Il demandera que le barème de la liste d'aptitude repose sur l'ancienneté générale des services.

Formation continue

- Le droit à la formation continue sur le temps d'enseignement (36 semaines sur la durée de la carrière) est réaffirmé.
- Une formation facultative, diplômante ou qualifiante, organisée en dehors du temps d'enseignement, s'ajoutera à la formation continue dite obligatoire. Elle doit entre autres permettre aux enseignants de devenir formateurs dans les instituts universitaires pour la formation des maîtres. Le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur et de maître formateur sera réformé.
- Des bilans annuels seront établis au sein des instances paritaires locales et nationale.

-> L'offre de formation continue est confortée - tout en la faisant évoluer. Il est essentiel que le droit à une année de formation sur l'ensemble de la carrière ait été rappelé. De plus, en rendant une part de la formation diplômante, qualifiante, en privilégiant la dimension recherche pour le congé de formation professionnelle, c'est un saut qualitatif qui peut être fait : pour le Sgen-CFDT, il doit permettre aux enseignants d'envisager des évolutions dans leur carrière.

Sur les autres questions

- **Remplacement** : l'utilisation des moyens de remplacement fera l'objet d'évaluations. Une plus grande efficience sera recherchée dans le cadre de concertations départementales. Les modalités de versement de l'indemnité de remplacement seront réexaminées.

-> Le ministère risque de prendre dès la rentrée des mesures unilatérales : l'indemnité de remplacement ne serait plus versée que les jours travaillés. Le Sgen-CFDT demandera que le barème de l'IJSSR soit revu en conséquence, notamment pour les tranches supérieures.

- **Frais de déplacement** : les conditions de remboursement des frais de déplacement seront réexaminées.

-> Le Sgen-CFDT qui porte cette question depuis plusieurs années exigera des réponses rapides : on ne peut accepter que certaines missions essentielles ne soient plus assurées, faute de crédits.

- **Direction** : le dispositif de décharge pour les écoles de cinq classes (qui s'applique actuellement à 28% des écoles) sera poursuivi et étendu en privilégiant la voie d'un regroupement des journées de décharge dans une limite de 30 jours par an. L'indemnité de sujexion spéciale sera revalorisée (avec une priorité aux directions d'école en ZEP) pour un montant annuel de 10 millions de francs.

-> La question de la direction, sans être traitée sur le fond, trouve une amorce de réponse pour les écoles de cinq classes et moins pour lesquelles le dispositif de décharge sera poursuivi et étendu. Le Sgen-CFDT continuera à privilégier la demande de temps de décharge pour toutes les écoles.



Michel Débon

Neuf ans de revendication, trois manifestations nationales, trois mois de négociation.

Négocier un accord : un temps fort de l'action syndicale

- L'accord sur l'intégration qui a été signé n'est pas un accord de circonstance. Il est l'aboutissement de plusieurs années d'actions. C'est parce qu'il y a eu construction résolue d'un rapport de force qu'il a pu voir le jour. La réalisation d'une démarche unitaire en octobre 1997 a évidemment joué le rôle de catalyseur et elle a amené le gouvernement à ouvrir la négociation et à rechercher un compromis.
- Cette volonté politique d'un accord, on a pu la mesurer au lendemain de l'annonce du Sgen-CFDT (le 26 juin) de ne pas signer le relevé de conclusions tel qu'il était proposé. Les propositions relatives à la formation continue et au remplacement n'étaient pas acceptables. Trois jours plus tard, la négociation se rouvrait et le Sgen-CFDT obtenait la réécriture de plusieurs passages essentiels.
- Pour autant, la signature de cet accord ne doit pas être considérée comme un terme à notre action. Sur les terrains de la formation continue, du remplacement, de la direction d'école, la mobilisation des personnels sera indispensable pour faire vivre les engagements du ministère.

Rétrospective sur l'intégration

1990

Le ministère Jospin et le Sni-Fen signe un accord de revalorisation en faveur des enseignants des écoles. Le corps des professeurs des écoles est créé et il est prévu une intégration progressive des 320 000 instituteurs. Le terme prévisible se situe entre 2015 et 2017.

1995

230 000 instituteurs attendent toujours d'être revalorisés. L'inégalité statutaire qui s'est installée dans le premier degré est de plus en plus mal vécue. Sgen-CFDT, Snuipp et SE signe un voeu commun qui vise à accélérer le rythme d'intégration. Le 2 avril 1995, le Sgen-

CFDT et le SNUipp appellent à une manifestation nationale à Paris.

1996

Le 12 juin, ce sont 1 000 délégués, à raison de 10 par départements qui se rassemblent place St Michel à Paris, tandis qu'une délégation est reçue au ministère.

1997

Des instituteurs continuent à partir en retraite sans être intégrés et 200 000 restent en attente. Le nouveau ministre de l'Education nationale, Claude Allègre, qualifie d'injuste la coexistence de deux statuts différents pour un même métier.

Le film de la négociation

Octobre 1997 - Claude Allègre reçoit à leur demande commune les trois syndicats (Sgen-CFDT, Snuipp, SE).

17 décembre 1997 - Réunion de travail de mise à plat du dossier intégration.

6 janvier 1998 - Claude Allègre pose des bases de négociations inacceptables.

1er février 1998 - près de 10 000 enseignants des écoles se rassemblent à Paris pour une manifestation unitaire.

24 mars 1998 - Le ministère propose un cadre de négociation qui est rejeté par les trois organisations.

26 mars 1998 - Ségolène Royal préside la première séance de négociation : un accord est trouvé sur le cadre de cette négociation.

Mars/avril 1998 - Les discussions se poursuivent sous forme de bilatérales.

23 avril 1998 - Le ministère communique un premier ensemble de propositions.

Mai 1998 - Ces propositions font l'objet de nouvelles discussions bilatérales.

9 juin 1998 - Ségolène Royal soumet aux trois syndicats un projet d'accord.

10 juin 1998 - Un relevé de conclusions est rendu public. Le Sgen-CFDT consulte ses adhérents.

26 juin 1998 - Le Sgen-CFDT annonce qu'il ne signera pas le texte en l'état : il demande aux ministres de modifier les mesures relatives au remplacement et à la formation.

30 juin 1998 - La décision du Sgen-CFDT amène les ministres à convoquer une ultime séance de négociation. Le relevé de conclusions est amendé positivement.

1er juillet 1998 - Les blocages sont levés : le Sgen-CFDT rend publique sa décision de signer l'accord. Le SE-Fen signera également.

2 juillet 1998 - Le Snuipp refuse de signer le texte.

10 juillet 1998 - L'accord est signé entre les deux ministres, le Sgen-CFDT et le SE-Fen. Ses dispositions vont faire l'objet de concertation et entrer en application.

FORMATION CONTINUE

REMISE EN CAUSE OU RELANCE ?

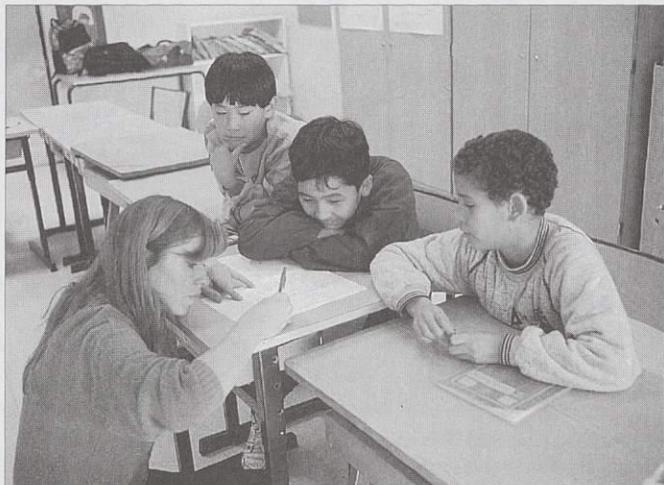
La formation continue avait été remise en cause par Claude Allègre dès son arrivée au gouvernement. Depuis, l'accord du 10 juillet 1998 réaffirme le droit à la formation et en redéfinit le principe. De même, la table ronde sur la formation continue confirme la nécessité de son renforcement et de son évolution.

Quel sera l'avenir de la formation continue des enseignants des écoles ? Depuis un an, elle fait couler beaucoup d'encre, et les volontés de remise en cause sont apparues ici ou là. Dès septembre 1997, Claude Allègre fustigeait les enseignants qui se formaient sur le temps de travail. En mars 1998, Ségolène Royal proposait dans le cadre de la négociation sur l'intégration de transformer une part importante de l'offre de formation en actions facultatives organisées hors du temps d'enseignement.

De multiples réactions ont permis de replacer le débat sur les bons rails. L'accord signé par le Sgen-CFDT réaffirme le droit à la formation : chaque enseignant des écoles continuera à disposer durant sa carrière d'un crédit de formation assurée sur le temps scolaire, d'une durée d'un an.

UNE FORMATION QUI DOIT ÉVOLUER

D'autre part, la table-ronde sur la formation continue mise en place en mai par Claude Allègre n'a pas encore rendu ses conclusions. Mais les échanges convergent : il est essentiel pour l'école et ses personnels que la formation continue soit renforcée, et évolue. Le temps de la formation se réduisant à un stage d'une ou plusieurs semaines ne concernant que des individus est révolu. Stage d'équipe, formation-action, atelier de production ou groupe de recherche : les actions proposées se diversifient. Une réalité qui nécessite de repenser



Chambre noire

Chaque enseignant continue à disposer durant sa carrière d'un crédit de formation assurée sur le temps scolaire, d'une durée d'un an.

le temps de formation au sein du temps de travail de l'enseignant, et de repenser la fonction de formateur. Tout enseignant, à un moment ou à un autre, doit pouvoir faire bénéficier ses collègues de son expérience et de sa réflexion.

Qu'elle soit obligatoire ou facultative, la formation continue constitue un outil indispensable d'accompagnement des évolutions de l'école et du métier d'enseignant. C'est une condition essentielle à sa relance.

Gilles Avinain

FORMATION OBLIGATOIRE OU FACULTATIVE

L'accord du 10 juillet 1998 sur l'intégration définit de nouveaux principes pour le dispositif de formation continue. L'offre comprendra désormais des formations qualifiées d'obligatoires, organisées sur le temps de travail, permettant aux enseignants "d'actualiser leurs connaissances, leurs compétences et leurs savoir-faire". Le Sgen-CFDT veillera à ce qu'elles répondent bien aux besoins des équipes (exprimées à travers les projets d'école) ou des individus, et pas seulement aux priorités fixées par l'ad-

ministration. À noter que le caractère obligatoire concerne autant l'administration qui aura le devoir de les assurer que les personnels qui auront à les suivre. À ces formations s'ajouteront des formations fondées sur le volontariat et placées hors du temps d'enseignement. Il existe déjà, mais le ministère souhaite les rendre diplômantes et privilégier la dimension recherche afin de permettre aux enseignants d'accéder plus facilement à d'autres fonctions, en particulier celle de formateur en IUFM.

EN BREF

ÉLECTIONS AUX CONSEILS D'ÉCOLE

Les élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école se dérouleront le vendredi 16 octobre ou le samedi 17 octobre 1998. C'est la commission électorale issue du conseil d'école - ou à défaut le directeur d'école - qui est chargée de choisir la date du scrutin et d'en assurer l'organisation.

INFORMATION ET COMMUNICATION

Le gouvernement vient de débloquer 500 millions de francs, afin de « faciliter le financement par les collectivités locales des projets d'équipement des établissements et écoles ».

Dans un texte adressé aux préfets et aux recteurs d'académie, le Premier ministre souhaite que cette mesure, qui s'inscrit dans le cadre du développement des technologies d'information et de communication (TIC) dans l'enseignement soit guidée par trois axes :

- un appui aux projets, incluant la formation des équipes enseignantes
- l'installation d'infrastructures permettant la mise en réseau afin de multiplier les échanges et le travail coopératif.
- la rénovation et le renouvellement du parc de matériel informatique et multimédia.

Ces fonds (accessibles sous forme de prêts à taux zéro) seront prioritairement accordés, après avis des préfets et recteurs d'académie, aux collectivités locales en fonction de la qualité des projets, de la situation financière des communes concernées et du caractère sensible des établissements et écoles.

Voir circulaire n° 98-133 du 22-6-98 (BO n° 27 du 2 juillet 1998)

ÉVALUATION CE2 ET 6^e

Les évaluations à l'entrée au CE2 et en 6^e ne seront plus organisées en alternance comme c'était le cas en 1996 et 1997, mais reprennent un rythme annuel. Les objectifs et modalités restent globalement inchangées. Les épreuves se dérouleront dans les classes de CE2 entre le 7 et le 19 septembre 1998 (circulaire du 23/7/98).

EN BREF

ÉCOLE MATERNELLE

**SEGPA :
DU NOUVEAU**

La circulaire définissant les orientations pédagogiques pour les enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré est sortie au Bulletin officiel du 25 juin 1998. Elle concerne la formation commune de la classe de 6^e à la classe de 3^e.

Les documents d'accompagnement précisant les contenus des différentes disciplines devraient sortir en septembre.

Une adresse aux recteurs est également publiée : elle relance le pilotage en précisant objectifs et moyens dont doivent bénéficier ces sections. Ces différents textes reprennent les orientations défendues par le Sgen-CFDT ; ils peuvent être de bons appuis pour intervenir en comité technique paritaire, afin que ces sections d'enseignement soient dotées à la hauteur de leurs besoins.

**BUDGET 1999 :
PLUS 3,8 %**

Le projet de budget qui sera proposé au débat parlementaire devrait afficher une croissance de 3,8 % pour l'enseignement scolaire. Cette évolution conforte la priorité donnée par le gouvernement à l'École puisque dans le même temps le budget de l'État n'évoluera que de 2,2 %.

Dans le premier degré, les tentatives de suppression d'emplois ont été écartées.

Ce qui devrait avoir comme conséquence une amélioration des taux d'encadrement et d'éventuelles améliorations qualitatives, les effectifs baissant d'environ quarante mille élèves.

Toutefois, cette évolution positive sera limitée puisque les créations programmées en Seine-Saint-Denis et dans les départements d'Outre-Mer se feront à moyens constants, contrairement aux engagements des ministres.

Premier effet de l'accord signé en juillet : le nombre de transformations d'emplois d'instituteurs en emplois de professeurs des écoles devrait dépasser les vingt mille. D'autre part, 25 millions de francs seront consacrés à améliorer le remboursement des frais de déplacement.

UN EFFORT À CONCRÉTISER

Pour la rentrée 98 en maternelle, Ségolène Royal définit de nouvelles mesures pour la formation, les contenus pédagogiques, le partenariat et la réflexion.

Le Sgen-CFDT juge ces mesures intéressantes. La question est de savoir comment seront mobilisées les équipes sur le terrain.



Chambre noire

Des mesures qui constituent un cadre de travail intéressant, dont il reste maintenant à assurer la mise en œuvre.

Une formation complète et adaptée, des contenus pédagogiques plus cohérents, un partenariat renforcé et élargi, la mise en place de groupes de réflexion. Ségolène Royal développe dans une circulaire de rentrée la politique qu'elle entend mener pour l'école maternelle.

Dès son arrivée au gouvernement, en juin 97, elle avait tenu à marquer sa reconnaissance pour l'école maternelle "moment crucial dans la vie scolaire des enfants". Restait à concrétiser cette volonté par des mesures plus opératoires que les consignes pour faire la fête à la rentrée 97, ou remettre à l'ordre du jour la morale civique...

De nouvelles perspectives sont donc posées, autour de quatre axes principaux : formation, contenus pédagogiques, partenariat et réflexion.

La formation devra prendre en compte la maternelle, au niveau de la formation tant initiale que continue. Ceci concerne les adjoints, mais aussi les directeurs, les maîtres formateurs, les

conseillers pédagogiques et les inspecteurs.

**UN CAHIER DES CHARGES
POUR LES 2 ANS**

Les contenus pédagogiques devront articuler apprentissages et projet d'école, avec des priorités dans le domaines de la maîtrise des langages et du vivre ensemble. Une nou-

veauté : l'initiation aux sonorités des langues étrangères.

Le partenariat sera renforcé avec les parents, mais aussi avec les autres partenaires de l'école, en particulier pour l'élaboration d'un cahier des charges sur la scolarisation des 2 ans.

Des groupes de réflexion sont constitués aux niveaux national, académique et départemental pour mobiliser les initiatives.

Ces mesures constituent un cadre de travail intéressant, dont il reste maintenant à assurer la mise en œuvre. Une circulaire ne suffit pas à faire une politique : pour que l'effort consacré à ce niveau d'enseignement se concrétise dans les écoles, il faut que les équipes départementales en aient la volonté et s'en donnent les moyens. Le Sgen-CFDT, à tous les niveaux, fera partie de ses exigences pour l'école maternelle.

Françoise Lebocey

CONGRÈS DE L'AGIEM

La fin de l'état de grâce pour Ségolène Royal. Pour la deuxième année consécutive, la ministre a rendu visite aux 1 800 enseignants de maternelle réunis en congrès à Auch du 28 juin au 1^{er} juillet. À Perpignan en 1997, elle avait annoncé un nouveau souffle pour la maternelle et reçu une certaine ovation. Un an après, les congressistes l'attendaient sur son bilan : la ministre s'est félicitée des avancées en terme de formation, de décharges de direction, de place des aide-éducateurs. S'est félicitée aussi malgré les sifflets de la salle, des

progrès accomplis sur les effectifs...

En réponse à Thérèse Boisdon, présidente de l'Agiem, qui s'inquiétait de la place abusive que pourraient prendre les parents à l'école, Ségolène Royal a développé longuement l'importance d'un lien renforcé avec les parents, pour développer une « relation de confiance mutuelle et les bases d'une co-éducation ». Elle a enfin conclu par sa volonté de poursuivre la scolarisation des moins de 3 ans, en cohérence avec les travaux conduits cette année autour des Zep.